

Institut Royal Colonial Belge

SECTION DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES

Mémoires. — Collection in-8°.
Tome IX. — Fas. 4 et dernier.

Koninklijk Belgisch Koloniaal Instituut

AFDEELING DER STAAT- EN ZEDEKUNDIGE
WETENSCHAPPEN

Verhandelingen. — Verzameling
in-8°. — Boek IX, Afl. 4 en laatste.

QUELQUES ASPECTS

DE

L'ÉVOLUTION DES COLONIES EN 1938

PAR

V. GELDERS

AVOCAT,

ANCIEN MAGISTRAT AU CONGO BELGE,
MEMBRE ASSOCIÉ DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT COLONIAL INTERNATIONAL.



BRUXELLES

Librairie Falk fils,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Successeur,
22, rue des Paroissiens, 22.

BRUSSEL

Boekhandel Falk zoon,
GEORGES VAN CAMPENHOUT, Opvolger,
22, Parochianenstraat, 22.

1941

LISTE DES MÉMOIRES PUBLIÉS

COLLECTION IN-8°

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Tome I.

PAGÈS, le R. P., *Au Ruanda, sur les bords du lac Kivu (Congo Belge). Un royaume hamite au centre de l'Afrique* (703 pages, 29 planches, 1 carte, 1933) . . . fr. 125 »

Tome II.

LAMAN, K.-E., *Dictionnaire kikongo-français* (XCIV-1183 pages, 1 carte, 1936) . . . fr. 300 »

Tome III.

1. PLANCQUAERT, le R. P. M., *Les Jaga et les Bayaka du Kwango* (184 pages, 18 planches, 1 carte, 1932) fr. 45 »
2. LOUWERS, O., *Le problème financier et le problème économique au Congo Belge en 1932* (69 pages, 1933) 12 »
3. MOTTOULLE, le Dr L., *Contribution à l'étude du déterminisme fonctionnel de l'industrie dans l'éducation de l'indigène congolais* (48 pages, 16 planches, 1934) 30 »

Tome IV.

MERTENS, le R. P. J., *Les Ba dzing de la Kamitsha* :

1. Première partie : *Ethnographie* (381 pages, 3 cartes, 42 figures, 10 planches, 1935) fr. 60 »
2. Deuxième partie : *Grammaire de l'Idzing de la Kamitsha* (XXXI-388 pages, 1938) 115 »
3. Troisième partie : *Dictionnaire Idzing-Français suivi d'un aide-mémoire Français-Idzing* (240 pages, 1 carte, 1939) 70 »

Tome V.

1. VAN REETH, de E. P., *De Rol van den moederlijken oom in de inlandsche familie* (Verhandeling bekroond in den jaarlijkschen Wedstrijd voor 1935) (35 bl., 1935) 5 »
2. LOUWERS, O., *Le problème colonial du point de vue international* (130 pages, 1936) 20 »
3. BITTREMIEUX, le R. P. L., *La Société secrète des Bakhimba au Mayombe* (327 pages, 1 carte, 8 planches, 1936) 55 »

Tome VI.

MOELLER, A., *Les grandes lignes des migrations des Bantous de la Province Orientale du Congo belge* (578 pages, 2 cartes, 6 planches, 1936) 100 »

QUELQUES ASPECTS
DE
L'ÉVOLUTION DES COLONIES
EN 1938

PAR

V. GELDERS

AVOCAT,

ANCIEN MAGISTRAT AU CONGO BELGE,
MEMBRE ASSOCIÉ DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT COLONIAL INTERNATIONAL.



BRUXELLES

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE
Rue de Louvain, 112
(Domicile légal : rue de la Chancellerie, 4)

—
1941

Mémoire présenté aux séances du 16 septembre et 21 octobre 1940.

Extrait des *Mémoires* publiés par l'Institut Royal Colonial Belge
(Section des Sciences morales et politiques).

Collection in-8°. — Tome IX.

QUELQUES ASPECTS
DE
L'ÉVOLUTION DES COLONIES
EN 1938 (¹)

Sans méconnaître les différences qui existent entre les diverses colonies, et en prenant soin d'user de prudence, on peut établir entre leur évolution des rapprochements utiles et parfois importants. On peut constater d'assez nombreux cas de parallélisme et de synchronisme dans les faits marquants. Les causes et les effets peuvent n'être pas les mêmes partout; il n'importe pas moins d'exposer certains phénomènes, ne fût-ce que pour permettre d'apercevoir les aspects différents que peuvent présenter des constatations en apparence semblables.

I. — L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE.

A. — Les deux mouvements en sens contraire de 1937 et 1938.

La Banque Nationale de Belgique a, pour la première fois en 1938, annexé à la savante publication qu'elle consacre annuellement à l'étude de *La Situation économique de la Belgique*, un chapitre sur la situation de la Colonie.

(¹) D'après l'*Annuaire de Documentation coloniale comparée*, volumes I, II et III de 1938 et ceux des éditions antérieures. Voir annexe II, p. 79.

Il faut se réjouir que cette haute institution financière étende son éminente compétence à l'étude de l'évolution économique du Congo et qu'elle mette à la disposition de ceux qui s'y intéressent, tant en Belgique qu'à l'étranger, les considérations les plus autorisées qui soient. Il est malheureusement à regretter que ce premier travail soit affecté de méprises et de considérations incertaines, qui en diminuent l'autorité.

Je ne crois pas pouvoir omettre d'en reprendre l'essentiel, bien que certaines appréciations appellent des réserves et puissent ne pas rallier une adhésion unanime.

Les progrès économiques enregistrés par la Colonie, depuis la guerre, l'ont haussée à une des premières places parmi les territoires africains... Le volume des investissements, dans le domaine colonial, donne en quelque sorte la mesure des progrès actuels ou futurs. Aucun développement n'est possible sans la mise en œuvre de ces ressources, ni sur le plan économique, ni sur le plan social. Tout avancement en Afrique suppose l'emploi de capitaux, selon des critères sur la nature desquels l'expérience coloniale seule donne des indications. Au surplus, le montant même des placements nationaux et les fruits qu'ils portent ont des conséquences extrêmement importantes pour assurer la prééminence politique de la Métropole dans un territoire soumis au régime de la porte ouverte...

Il y a, dans le rapport entre les importations et les exportations, un déséquilibre important, tant en quantités qu'en valeurs, phénomène propre à tous les pays neufs, qui, pour compenser les services de leurs emprunts, doivent évidemment exporter un excédent de marchandises. De 1920 à 1930, le phénomène s'était renversé : l'outillage de la Colonie ayant été poussé activement, les importations avaient dépassé largement les exportations...

En 1937, les exportations ont atteint le chiffre le plus élevé enregistré depuis l'existence de la Colonie. De 432.000 tonnes en 1936, elles se sont relevées jusqu'à 595.000 tonnes, soit d'environ 39 %. Cette augmentation atteint 99 % et 78 % respectivement par rapport aux années 1929 et 1930.

Le tonnage importé s'est relevé également depuis 1932-1934, mais dans une proportion beaucoup moindre, de telle façon

que la balance commerciale est devenue plus favorable, ce qui prouve que les investissements faits antérieurement commencent à porter leurs fruits.

Les mêmes constatations découlent de l'examen des valeurs. Toutefois ces observations sont moins précises, étant données les méthodes adoptées pour l'établissement des statistiques officielles... Selon le calcul de la Banque du Congo Belge, la valeur des exportations du Congo Belge et du Ruanda-Urundi se serait élevée, en 1937, à environ 3.347 millions de francs; pour l'année 1936, les estimations diverses l'avaient située entre 2.300 millions de francs à 2.400 millions de francs...

Les importations au Congo Belge ayant atteint 1.200 millions de francs (dont 72 millions de francs pour le Ruanda-Urundi), le solde actif pour l'année 1937 ressortait à 2.137 millions de francs.

Les résultats économiques obtenus dans la Colonie pendant l'année sous revue (1938) apparaissent légèrement en recul par rapport à l'année précédente; il convient d'y voir uniquement la répercussion atténuée d'un fléchissement de la conjoncture mondiale, et non la rupture d'une tendance ininterrompue à l'amélioration...

A 544.000 tonnes, les ventes de 1938, tout en accusant un recul de 51.000 tonnes par rapport à 1937, dépassent encore de plus de 100.000 tonnes les exportations de 1936.

La baisse considérable des prix a déterminé un recul important de la valeur des exportations en 1938.

Cette présentation de l'évolution n'indique pas avec assez de clarté le phénomène, nettement accusé, qui a marqué l'année 1937. Cette année se caractérise, en effet, par une poussée de prospérité presque fébrile, une pointe brève, dont le lendemain a décontenancé ceux qui en avaient bénéficié.

Le caractère aigu de cet accès d'euphorie de 1937, suivi de chute en 1938, est rendu visible par les graphiques du commerce extérieur, notamment par ceux de la « Statistique du Commerce extérieur du Congo Belge pendant l'année 1938 ». Ce double mouvement, de flux et de reflux, est dû beaucoup plus à celui des prix qu'à celui des quantités; à la fin de 1938, les prix mondiaux d'un certain

nombre de produits coloniaux importants étaient retombés au niveau de ceux de 1935, antérieurs aux dévaluations monétaires de 1936.

Ce double mouvement se constate, à des degrés d'intensité à peine différents, dans toutes les colonies ⁽²⁾. Il y fut sensiblement plus accusé que dans les pays métropolitains.

Je ne m'attarderai pas à en rechercher et à en développer les causes; elles sont principalement d'ordre psychologique; après la crise de 1929-1934, les éléments de la conjoncture s'étaient améliorés nettement, dès le début de 1935 et pendant toute l'année 1936. Les dévaluations monétaires et les conversions d'emprunts ont incontestablement exercé une certaine action stimulante sur l'accentuation des progrès, au début de 1937; mais elles ne sont pas la cause des redressements; ceux-ci leur sont antérieurs. Ce sont les inquiétudes quant aux événements internationaux qui ont exercé leur influence sur les prévisions économiques. On craignait, d'une part, l'insuffisance des approvisionnements de matières premières chez les pays consommateurs; on doutait, d'autre part, de la capacité et de l'élasticité des forces de production chez les pays fournisseurs de matières premières.

L'accès de prospérité qui en est résulté pour les colonies n'a probablement pas été étranger à la recrudescence en 1937, des revendications coloniales de la part des peuples non pourvus de colonies, du fait sans doute qu'il a attiré, avec éclat, l'attention sur le rôle capital des productions coloniales dans l'économie mondiale, particulièrement en vue d'opérations de guerre.

⁽²⁾ « La hausse des prix-or des matières premières, qui s'était produite au cours du dernier trimestre de 1936 et du premier trimestre de 1937, a été éphémère, et l'activité qu'elle avait imprimée à l'économie générale ne lui a pas survécu. Les prix-or du premier semestre 1938 sont revenus exactement au niveau de ceux du premier semestre 1936. Les conséquences de cette situation se sont fait durement sentir dans les pays asiatiques à monnaie stable... » Discours du gouverneur général BRÉVIÉ, *Indochine*, 1938, II, 72.

Les phénomènes inverses devaient exercer des effets contraires en 1938. La paix a été assurée par des ménagements qui ont abouti aux accords de Munich; temporairement, les craintes internationales ont été écartées. La promptitude et l'ampleur avec lesquelles les colonies ont su développer leur production ont provoqué à nouveau la surproduction, et les prix se sont aussitôt effondrés; il a fallu rétablir précipitamment les barrages des restrictions et des contingentements pour en arrêter la chute.

La prospérité avait incité les entreprises particulières à accroître leurs achats et leurs commandes; la récidive de dépression de 1938 va les rejeter dans l'atmosphère de crise d'où elles venaient à peine de se dégager.

OBSERVATION. — LES RÉPERCUSSIONS BUDGÉTAIRES.

L'optimisme avait, en 1937, amené les gouvernements coloniaux à augmenter leurs dépenses et à concéder des dégrèvements fiscaux. Le revirement de 1938 va contraindre les gouvernements à relever avec dureté les perceptions fiscales, faute de pouvoir revenir sur les redressements qu'ils avaient consentis à leur personnel.

La commotion de 1938 est venue ainsi remettre en lumière la liaison solidaire qui existe entre les finances publiques et les fluctuations économiques. Déjà, au lendemain de la crise majeure de 1929-1934, le fait avait été signalé de divers côtés, que cette dépendance est beaucoup plus grande dans les pays coloniaux que dans les pays métropolitains. Mais la constatation n'avait guère été approfondie plus loin que l'énoncé de cette remarque générale; la rechute de 1938, dont les manifestations ont coïncidé avec l'élaboration des projets de budget de 1939, ont amené plusieurs hommes d'Etat coloniaux à étendre l'analyse aux différents aspects du phénomène.

On s'est attaché à faire la différence entre le champ fiscal européen et colonial : l'un ne cesse de s'enrichir

d'apports nouveaux qu'il retient; l'autre se voit enlever des récoltes, sans souci de reconstituer la fertilité; il est impuissant à retenir les richesses qu'il engendre.

On s'est attaché à établir le parallèle entre les entreprises privées et l'État : les premières peuvent constituer des réserves sur les résultats des années favorables, pour faire face aux aléas des années défavorables; l'État, même s'il n'est pas en déficit permanent, doit vivre au jour le jour. Sans doute, les entreprises ont des pertes que l'Etat ne connaît pas; certains investissements peuvent même être pour elles une cause de pertes, tout en constituant un enrichissement pour la colonie et une source de perceptions pour le gouvernement. L'Etat colonial voit la matière imposable lui échapper : les bénéfices des entreprises ne restent pas dans le pays : ils vont se replacer ailleurs.

On s'est attaché aussi à signaler que les hausses ne profitent que partiellement et lentement aux petits producteurs indigènes, tandis que les baisses les atteignent intégralement et promptement, tout en ralentissant en outre leur production; la diminution des ressources des petits producteurs, dont les contributions, directes et indirectes, forment une partie massive des ressources de l'État, exerce rapidement ses effets sur les revenus du gouvernement.

B. — La sensibilité de l'économie coloniale.

Les considérations exposées par les observateurs autorisés de la vie économique des colonies peuvent être rangées autour de quatre chefs :

1^o L'absence d'économie intérieure.

La sensibilité de l'économie coloniale est attribuée à l'inexistence de marché local, susceptible d'assurer la consommation sur place d'une proportion importante de la production intérieure. Ce marché local est peu sensible aux variations des prix mondiaux. Mais en réalité, les

colonies sont avant tout des pays producteurs de matières d'exportation. De ce fait, leur économie dépend étroitement de celle des pays acheteurs, tant pour les quantités que pour les prix qui conditionnent les transactions extérieures. En outre, l'orientation vers l'exportation tend à amoindrir la résistance économique, du fait que cette orientation, parfois trop exclusive, amène un déclinissement des cultures alimentaires et l'achat au dehors de ce qui est nécessaire pour les besoins primordiaux. Enfin, les petits producteurs indigènes n'ont guère de défense contre les variations économiques : ils sont plus sensibles que les grandes entreprises, qui vendent à terme, mettent en magasin et constituent des réserves.

Sans doute, les colonies où ces besoins primordiaux sont intégralement couverts par la production locale sont de grands consommateurs de produits locaux; ainsi les colonies productrices de riz, de manioc et, à un moindre degré, d'oléagineux, consomment elles-mêmes une partie importante de leur production, mais cette consommation ne donne pas lieu à des transactions commerciales : elle s'enferme dans le cercle de l'économie familiale, où chaque cellule produit ce qu'elle consomme et consomme ce qu'elle produit. Les colonies où les productions sont suffisamment diversifiées et celles où une certaine division sociale a établi quelque différence de besoins, par exemple celles où il existe une classe urbaine et une classe rurale, sont rares. Les agglomérations urbaines ou ouvrières se sont incontestablement développées presque partout, à la suite de l'occupation européenne et du développement des entreprises industrialisées. Mais leur influence, sans être négligeable, n'est guère sensible encore. La présence au Congo Belge d'une main-d'œuvre de 500.000 indigènes environ n'influe pas d'une manière considérable sur l'activité de la masse de 2 à 3 millions de producteurs. Et cette influence médiocre n'est pas due seulement à la faible proportion numérique, mais

aussi au faible dénivellement, c'est-à-dire au peu de différenciation qui existe entre les besoins respectifs, ceux auxquels la masse rurale doit satisfaire et ceux qu'elle a elle-même.

Au surplus, les centres ouvriers et urbains des colonies sont, au premier chef, sensibles aussi aux contre-coups des alternances économiques; l'état du marché local est en fonction de l'exportation; les transactions intérieures n'en sont que des accessoires.

L'île de Java, aux Indes Néerlandaises⁽³⁾, bien que sa situation soit très supérieure à celle du Congo, au point de vue du pourvoiement aux besoins de la main-d'œuvre, et bien qu'il y existe un certain classement social et une plus grande diversification des productions, ne possède pas encore un marché économique local résistant. L'économie familiale y prédomine toujours; d'autre part, la densité de la population et son accroissement rapide font que l'équilibre entre la consommation et la production reste toujours fragile et est souvent rendu précaire par l'instabilité des récoltes. De plus, ce marché local n'est pas à l'abri des répercussions directes ou indirectes du commerce d'exportation; une partie de la production doit trouver ses débouchés au dehors, notamment celle de l'industrie sucrière, assurée par les entreprises européennes; une autre partie notable de la production, tant agricole qu'industrielle, trouve son placement dans les Provinces Extérieures (Sumatra et Bornéo), où l'activité dépend d'une manière presque absolue de l'exportation.

Sans doute, l'économie locale paraît susceptible de se développer : les industries locales, notamment les industries textiles, ont pris de l'importance; mais, par exemple, alors qu'il y a surproduction considérable de sucre, la consommation intérieure de cette denrée aux Indes

(3) Voir annexe I, p. 45.

Néerlandaises, quoique réelle, n'atteint pas encore 5 kilos par an et par habitant. Au Congo Belge, la consommation d'un kilo de sucre par an et par habitant résorberait entièrement la production de l'industrie sucrière locale et la dispenserait de peser de sa concurrence sur l'exploitation betteravière en Belgique. De même, la consommation sur place d'une partie du café de production locale assurerait aux plantations tant européennes qu'indigènes un certain volant de stabilité, aussi bien aux Indes Néerlandaises qu'au Congo Belge. Mais cette solution, simple à première vue, n'impliquerait rien de moins que l'augmentation des ressources pécuniaires régulières des indigènes, à concurrence d'une centaine de millions annuellement au moins, pour ce qui concerne le Congo Belge. C'est dire que la solution du problème de l'économie locale doit être cherchée dans d'autres secteurs de l'économie coloniale et qu'elle ne pourra sans doute être atteinte que dans un avenir encore relativement éloigné.

2^e La domination du commerce extérieur.

L'influence immédiate qu'exerce sur l'économie des colonies la demande des matières premières n'a guère besoin d'être mise en lumière; elle ne l'a jamais été autant que par la brève période de prospérité de 1937. Cet élément est le fait capital de l'économie coloniale; il est évident et bien connu. Certains aspects secondaires méritent cependant d'être signalés. C'est d'abord le parallélisme dans la hausse, parfois avec un certain décalage, entre les matières premières que les colonies vendent et les produits manufacturés qu'elles achètent, et l'absence de parallélisme dans la baisse; de sorte que chaque crise, ou même chaque mouvement récessif dans la conjoncture extérieure, se traduit, dans l'économie coloniale, par une amplification de ses oscillations, et cela d'autant plus que le bénéfice du mouvement ascensionnel ne vient jamais s'appliquer en entier à son profit.

Un autre aspect de ce facteur économique capital est l'influence déterminante de la demande américaine sur le marché des produits coloniaux. Sans doute, l'influence de la Grande République a été puissante sur la situation monétaire, financière et industrielle de tous les pays, on peut dire, du monde; mais chez aucun elle n'a eu l'ampleur que traduisent les soubresauts qu'elle a infligés aux mouvements économiques des colonies. Dans le secteur des matières premières, qui intéresse au premier chef les colonies, les manœuvres monétaires, bancaires et commerciales des sphères dirigeantes aux États-Unis et les réactions qu'elles ont provoquées sur place se sont traduites au dehors, en 1937-1938, par des mouvements d'une soudaineté et d'une amplitude qu'ils n'avaient jamais atteintes jusque-là. Sans doute, les mouvements n'ont pas été simultanés : il y a un espace de six mois à peu près entre causes et effets, et les premières avaient cessé lorsque les seconds ont commencé; mais l'automatisme des effets se traduit visiblement par l'amplification que leur donne leur manifestation dans les graphiques coloniaux.

Cette amplification peut avoir été accentuée jusqu'à l'exagération par la spéculation, qui s'exerce par préférence sur les matières et dans les milieux les plus sensibles à son action. Il n'en reste pas moins que la demande américaine, par ses alternances d'achats précipités et d'abstentions totales, exerce depuis quinze ans une action des plus néfastes sur l'économie des colonies.

Incontestablement, la demande américaine n'est pas la seule qui exerce son influence sur l'économie coloniale. La demande allemande, par exemple, de bois coloniaux, d'oléagineux, etc., quoique moins agissante, n'est pas dépourvue d'influence. Il en résulte que les pays à forte population exercent, par la nature massive de leurs achats, une action plus puissante que les autres, et que, loin que ces pays soient régentés dans leurs besoins

par l'impérialisme des pays possesseurs de colonies, ce sont eux et les pays non pourvus de colonies en général qui commandent la vie économique des colonies, lesquelles se disputent la faveur de leur clientèle. Ces considérations renversent l'une des bases les plus invoquées des revendications coloniales.

3^e La capacité de production des colonies.

L'élément de surprise qui a joué un rôle marquant dans le revirement consécutif à l'expansion économique de 1937 réside dans l'aptitude insoupçonnée des colonies à répondre à la demande qui s'adresse à leur faculté de production. Il n'était pas déraisonnable d'attendre que les mesures prises partout à l'occasion de la grande crise y eussent compromis ou affaibli les possibilités de production. Il s'est révélé, au contraire, que les épreuves subies et les mesures adoptées ont eu pour résultat, d'ailleurs voulu, de donner à la structure des colonies une plus forte solidité, une possibilité meilleure de s'adapter à l'intensification de la demande et à des niveaux de prix plus avantageux pour les acheteurs. La preuve en est que, malgré l'abaissement des prix, descendus à fin 1937 au niveau antérieur aux dévaluations de fin 1936, et tombés à fin 1938 au niveau des cours de 1935, à peine supérieurs aux cours les plus bas de la crise, non seulement la production coloniale ne s'est pas effondrée en quantités, à la fin de 1937, mais est restée en 1938 à peine inférieure à celle de 1937, et qu'il a fallu remettre en vigueur les restrictions et les contingentements pour freiner son relèvement.

Encore à l'heure actuelle, en 1940, malgré les exigences du réarmement et des approvisionnements de guerre, il n'y a aucune pénurie d'offres. Il reste avéré que la production coloniale est susceptible de vastes possibilités. Les possibilités de transports sont seules pour elle une entrave.

Or, ces possibilités d'augmentation sont loin d'approcher de leurs limites : l'extension des superficies exploitées, l'intensification de l'effort individuel et le développement du rendement par l'amélioration des méthodes, tant dans l'agriculture que dans l'industrie, réservent encore des possibilités considérables. La rapidité de l'accroissement progressif dans le passé est l'indice d'une progression accélérée dans l'avenir. Cette rapidité d'accroissement doit normalement entraîner une surenchère continue de baisse dans les prix, un déclin continu dans les valeurs unitaires.

Par l'augmentation de la production, on cherche sans cesse à rattraper et à dépasser les fléchissements; par une accélération parallèle constante, on tâche de maintenir et d'accroître la prospérité. Au contraire, l'importation n'obéit pas du tout avec la même souplesse aux mêmes phénomènes.

Les colonies ont donc une capacité incommensurable d'augmentation rapide de leur production, et cet accroissement de la production est nécessaire pour continuer à assurer le relèvement économique des populations coloniales. « Une production massive est la condition préalable de tout progrès (4). »

Or, dès à présent, la capacité d'absorption des pays consommateurs de produits coloniaux est insuffisante pour faire face à l'offre, et l'augmentation de cette capacité d'absorption est infiniment plus lente que celle de la puissance de production des colonies.

A son tour, cette croissance insuffisante de la capacité d'achat des pays consommateurs freine la puissance d'achat des colonies, en restreignant leur capacité de vendre.

Il en résulte des perspectives d'un avenir de plus en

(4) Gouverneur général Ryckmans, 1937, I, 11.

plus angoissant pour la stabilité et la solidité de l'économie des colonies.

On pourrait bien se demander, à ce propos, quelle fut la portée de la *politique des restrictions*, internationales ou limitées à une colonie, et des contingentements à l'exportation. Ces mesures n'ont pu être établies dans le monde que pour les produits qui intéressent exclusivement ou considérablement les colonies : caoutchouc, thé, quinine, sucre, étain, cuivre, ce qui tend à confirmer la souplesse de la production coloniale et à prouver qu'elle est plus grande que celle des économies rivales. En majeure partie, cette politique des restrictions a pour objet de défendre les colonies contre les manœuvres américaines, qui, à l'abri de la protection douanière, cherchent à disloquer les économies chez autrui, soit par la vente à prix déloyal des excédents de production, soit par l'exploitation de la concurrence et la provocation délibérée des compétitions de prix.

Mais cette politique a eu parfois pour effet, si pas pour but aussi, de soutenir à l'intérieur des colonies la production européenne contre la production indigène pour tenir les prix. Elle contrarie ainsi artificiellement le relèvement de cette dernière et retarde dès lors les progrès de l'ascension sociale qui en dépend.

4^e L'exportation des capitaux.

Ce point mérite une attention toute spéciale.

Le gouverneur général du Congo Belge estimait à plus de 4 milliards de francs l'excédent des exportations sur les importations de notre colonie, de 1931 à 1937. Cette estimation est basée sur la valeur douanière des exportations. A s'en rapporter aux évaluations de la Banque du Congo Belge, citées par la Banque Nationale de Belgique, ce chiffre devrait être augmenté d'environ 800 millions pour chacun des exercices 1936 à 1937. La Société Générale de Belgique, dans son rapport sur

l'exercice 1939, évalue la différence à un millard par an. L'Institut de Recherches Économiques de Louvain fait entrer l'excédent de la balance coloniale dans la balance économique de la Belgique pour 1.750 millions en 1937 et autant en 1939.

L'analyse de la balance des payements des colonies donnerait des indications plus concrètes; mais ces balances des payements sont rarement établies. Nous n'en connaissons que pour les Indes Néerlandaises. Il y aurait lieu d'ailleurs d'en redistribuer les éléments pour parvenir à établir, non pas un bilan ou une balance, mais un compte de profits et pertes, où apparaîtraient en regard, d'une part, les entrées et les formations de capital, d'autre part, les investissements et les sorties, de manière à faire ressortir l'importance périodique des différences, c'est-à-dire les excédents de pertes de capitaux que subissent les colonies.

Ce travail serait nécessaire pour résoudre le paradoxe financier des colonies : les colonies sont présentées comme des pays riches, aux possibilités illimitées, et cependant leurs gouvernements ne cessent pas de crier misère. Il est impossible pour nos ouvriers belges ou nos paysans, et peut-être même pour bien d'autres, qui ne sont pas des coloniaux, de comprendre comment il se fait que le Congo puisse avoir besoin d'une loterie colonial et, en outre, de subventions annuelles, alors que, par ailleurs, dans les efforts de la propagande, on ne cesse de vanter la richesse du pays et les succès de son développement. Il ne serait pas sans importance de démontrer que la raison majeure en est que la colonie contribue, dans une mesure qui n'est pas négligeable, à entretenir la Belgique, à soutenir sa balance commerciale favorable et sa puissance d'achat; mais, à ce régime, la colonie ne s'enrichit pas; si elle ne s'appauvrit pas, si elle ne s'épuise pas, elle sacrifie les forces de son adolescence, et elle compromet son avenir.

Il n'en est pas différemment dans la plupart des autres colonies.

La fuite du capital colonial se produit en partie par la déperdition, en partie, et surtout par l'exportation.

L'économie coloniale porte encore, dans la dette publique et dans la surcapitalisation des entreprises, le fardeau d'investissements excessifs, ou trop chers, dont les dévaluations monétaires, les réductions de capital et les amortissements massifs n'ont pas enlevé le poids. Elle continue de souffrir encore de dépenses anti-économiques, notamment sous la forme d'importations improductives, de salaires européens évitables, d'activité d'étrangers, salariés et non salariés, européens et non-européens, de prélèvements peu parcimonieux sur l'économie indigène pour le traitement des produits du pays, de frais de transport et d'intermédiaires stériles.

Mais c'est surtout par l'exportation, sans contre-partie utile, que les pertes de substance économique se produisent.

L'État exporte ses ressources pour payer les charges de la dette, les pensions, les services d'Europe, les frets, passages et frais. Les entreprises sortent des fonds pour les engagements et les services financiers, pour les dividendes, les frais d'administration d'Europe, les commissions, primes et courtages commerciaux, pour la constitution d'amortissements et de fonds divers de réserve, de prévision, etc., pour le placement et la participation dans d'autres affaires; les particuliers, pour le transfert de leurs économies, les dépenses de congé, les arrérages d'assurances, l'entretien des familles...

La désignation des placements locaux serait moins longue. Les moyens d'investissement sur place sont aussi peu nombreux que peu attrayants. L'épargne et les remplois dans le pays ne bénéficient d'aucune faveur.

La déhilité économique des colonies n'est donc aucun-

nement due à la pauvreté. Leur richesse a été l'objet d'exagérations; elle n'est pas fausse; il en est mal usé; elle n'est pas défendue.

OBSERVATION. — LA DÉFENSE DE LA COLONISATION.

La richesse des colonies, réelle bien que relative, suscite des convoitises. On a cru répondre à certaines revendications coloniales en affirmant que les pays tropicaux ne sont pas des pays riches. Cette assertion n'est qu'une équivoque. La valeur économique capitale des colonies réside dans les excédents favorables de la balance des payements. Les gouvernements revendicateurs ne se laissent pas mettre en erreur à cet égard.

Et les fauteurs d'agitation, qui, sans nourrir des convoitises directes, cherchent à attiser les revendications chez les indigènes eux-mêmes, ne s'y trompent pas non plus. Aucun argument n'est plus alléchant, ni plus facile, que la démonstration des soutirages qu'opère le pays souverain sur la circulation économique des pays sujets. Le temps n'est plus où l'on pouvait n'avoir aucun égard à l'opinion des autochtones. Il faut se garder d'un excès de confiance dans leur ignorance ou dans leur acquiescement docile.

Mais, s'il y a un défaut à redresser, ce n'est pas dans la redistribution des colonies qu'on trouvera la solution: on ne ferait que déplacer l'iniquité, et sans doute l'aggraver.

Ce qui en est la source, c'est la disproportion, parfois quelque peu léonine, dans la répartition des avantages entre métropole et colonie. La restitution aux colonies de ce qui vient d'elles, poussée au maximum possible, doit enlever aux revendications, d'une et d'autre origine, son principal prétexte économique.

La colonisation court des dangers extérieurs et intérieurs. Elle doit être défendue avant tout et surtout sur le front où elle est le plus vulnérable.

C. — La défense de l'économie coloniale.

Nos voisins néerlandais⁽⁵⁾, qui ont un sens économique très avisé, qui ont l'habitude d'examiner les choses sans en omettre aucun aspect, et qui y joignent une volonté dynamique de résoudre les difficultés, se sont attachés particulièrement à analyser la sensibilité économique des colonies, sous sa manifestation principale, l'exportation des capitaux, et à trouver des remèdes aux maux. Mais, s'ils l'ont fait systématiquement, d'autres puissances ont pris dans leurs colonies des mesures détachées; ceci suffit à démontrer qu'il n'y a pas ici des états de choses isolés, mais bien un phénomène général. On voit donc se constituer une politique de *défense du capital colonial*, dont les manifestations peuvent à notre sens se ranger sous quatre groupes :

1^o La rétention des capitaux.

Les premières mesures qui se présentent à l'esprit sont celles qui ont en vue d'arrêter les fuites, et d'abord celles qui se rapportent à la défense monétaire. Celles-ci se rattachent surtout à des préoccupations métropolitaines; cependant, leurs conséquences dans le domaine colonial ont eu pour effet certain d'établir des barrières contre l'exode des capitaux des colonies. Il convient de citer ici en tout premier lieu, bien que les faits ne soient pas récents, les efforts acharnés poursuivis en Angola pour redresser une situation monétaire désespérée; ce fut une vraie gageure d'instaurer, et de tenir presque sans appui du dehors, une monnaie locale dans un marché aussi restreint.

Les restrictions établies à l'époque de la dévaluation de la monnaie néerlandaise ont eu indirectement des effets semblables.

Mais les efforts directs sont plus significatifs et plus

(5) Cf. annexe I, p. 45.

intéressants : signalons ceux faits en vue de développer l'épargne locale, notamment par l'émission à Ceylan de certificats d'épargne délivrés par la Caisse d'Épargne officielle. Signalons les emprunts locaux considérables émis en Lybie, à Ceylan et en Indochine. Au même ordre d'idées se rattache aussi la lutte contre le parasitisme, c'est-à-dire contre la surabondance d'intermédiaires en Afrique Occidentale Française, à Madagascar, à la Côte de l'Or, au Tanganyika, etc., entre autres par le développement des institutions locales de crédit et de vente collective.

2^e L'industrialisation.

Il ne s'agit plus, cela va sans dire, de multiplier systématiquement les grosses entreprises, minières, industrielles et agricoles aussi bien que commerciales, édifiées sur l'importation massive de capitaux européens, — conception qui s'est révélée particulièrement lourde pour les forces économiques du Congo Belge⁽⁶⁾. La création d'usines et de manufactures n'est pas écartée; il s'en est établi de nouvelles dans plus d'une colonie; mais il ne s'est constitué, dans celles que nous connaissons, depuis dix ans, sauf en matière d'exploitation minière, aucune grande entreprise nouvelle d'agriculture ou de commerce. Mais ce qui a été aperçu plus particulièrement, à la suite de la brève prospérité de 1937, c'est que les grandes entreprises de capitaux pèsent d'une manière nocive sur la croissance financière des colonies, du fait que toute leur structure est basée sur le prélèvement de fonds opéré dans l'économie coloniale, en vue de la distribution des bénéfices et de l'amortissement des investissements.

La préférence est donnée désormais à l'entreprise locale d'importance secondaire, européenne ou indigène.

(6) Discours du Duc de Brabant du 11 juillet 1933 rappelé par le gouverneur général Ryckmans, 1937, I, 10.

Les Indes Néerlandaises ont organisé depuis 1934 un système rigoureux de *contrôle industriel* qui n'est guère moins totalitaire que celui que l'Italie et le Portugal ont instauré dans leurs colonies. Sans doute, aux Indes Néerlandaises, n'y a-t-il pas en cela l'application d'une doctrine politique, car les autorités se défendent de toute intention de se départir définitivement du régime de liberté économique, qui a toujours été l'idéal du pays et le secret de sa prospérité.

C'est sous l'empire des circonstances et des considérations de fait que ce régime s'est introduit et amplifié. L'affaiblissement du pouvoir d'achat des populations, la concurrence japonaise, la nécessité de mettre au travail et de faire vivre une population nombreuse vouée au chômage à la suite de la crise, la nécessité de résister aux manœuvres de certains pays acheteurs, puis la nécessité de défendre la monnaie nationale et d'enrayer l'exode des ressources du pays sont venus, simultanément ou successivement, s'ajouter l'un à l'autre pour justifier le développement du régime de contrôle.

Le contrôle a pour objet d'empêcher l'établissement d'entreprises dont l'activité ne s'accorderait pas pleinement avec l'intérêt commun réel du pays, aussi bien que d'éviter les abus de la concurrence, tout en empêchant ceux du monopole. Le gouvernement donne sans hésitation la préférence aux entreprises moyennes locales sur les entreprises de capitaux, et cela même en dépit parfois de l'avantage d'un prix de revient industriel inférieur, parce que l'arithmétique doit céder le pas aux intérêts supérieurs du pays, mis en péril par la persistance du chômage et la déperdition continue de substance financière.

Il faut certainement louer le courage et le dynamisme du gouvernement des Indes Néerlandaises, qui a su sacri-

fier ses préférences et ses convictions au salut du pays et s'attacher opiniâtrement à poursuivre la réalisation du plan économique arrêté dès 1933 (7).

La sollicitude du gouvernement s'est étendue à la petite industrie indigène, artisanale et familiale, dont l'intérêt social et économique n'est pas négligeable.

Les Indes Néerlandaises, grandes productrices de combustibles minéraux, n'ont, par contre, pas eu à adopter une politique des carburants, que certaines colonies, et notamment l'Angola, ont dû s'imposer pour la défense de leurs finances. De fait, dans le plus grand nombre des colonies, l'importation des carburants est l'une de celles qui pèsent le plus défavorablement sur leur équilibre.

Dans cette politique d'industrialisation, l'action des gouvernements est nettement prédominante; il est impossible d'en exposer ici les procédés. Elle se sert le plus souvent de l'action stimulante des institutions officielles de crédit.

La politique d'industrialisation présente encore un autre aspect, qui est d'ordre social important. La multiplication des entreprises industrielles moyennes, non pas concentrées dans quelques grands centres, mais disséminées par tout le pays, doit tendre à former une population plus nombreuse d'ouvriers et d'employés salariés, dont l'augmentation notable et croissante doit décongestionner la population trop exclusivement agricole et procurer à celle-ci des débouchés sur place plus larges pour ses produits surabondants.

Cette politique tend donc à développer le marché local, dont nous avons souligné la nécessité, et à résoudre le problème angoissant que pose l'accroissement rapide de la production agricole. Elle vise ainsi à introduire un

(7) 1933, I, 231.

équilibre entre classes dans l'économie indigène et à stabiliser l'état social (8).

3^e Le paysanat et la colonisation agricole indigène.

C'est principalement dans le développement de l'agriculture indigène autonome que toutes les colonies recherchent le moyen d'assurer la stabilité de leur économie et de leurs finances. Il importe de marquer avec quelque insistance l'absolue généralité de cette orientation. Même la colonisation britannique, qui répugne au moins autant que celle des Pays-Bas à l'ingérence gouvernementale dans le domaine de l'initiative privée, se départit de plus en plus du système du laisser-venir et de la persuasion indirecte, pour adopter les méthodes de l'action officielle.

Nous ne pouvons songer ici à développer dans toutes ses manifestations la politique agricole des gouvernements coloniaux. Il faut nous borner à une brève énonciation. Au Congo Belge le gouverneur général s'attache à la défense du paysanat contre les demandes de main-d'œuvre. Au Sénégal, à la Côte de l'Or, au Tanganyika, à Madagascar, on se préoccupe de la défense du paysanat contre les vices du commerce. Des incidents sérieux ont marqué la grève du cacao à la Côte de l'Or et l'agitation des producteurs de café au Tanganyika; partout on développe ou l'on régularise les organismes de vente collective de produits.

Dans les colonies d'Orient, on ne cesse de s'occuper de la défense du paysanat contre l'usure et les abus du crédit; on réglemente l'exercice de la profession de prêteur d'argent; l'on provoque l'efflorescence des institutions de crédit collectif.

(8) Cf. « The West African Review », février 1939, d'après *Bulletin d'Information et de Renseignements de l'Afrique occidentale française*, 27 février 1939, n° 213, p. 117.

De divers côtés on poursuit la défense sociale et familiale du paysanat, en cherchant à établir la propriété des cultures ou la propriété du sol.

Enfin, de tous côtés, on fait effort pour assurer la défense technique de l'agriculture indigène; les colonies rivalisent d'ardeur dans la recherche scientifique.

Cette défense technique du paysanat s'assigne notamment pour buts :

a) *La stabilisation rurale* par l'établissement de plantations permanentes, par l'irrigation, par la création de fermes mixtes de culture et d'élevage, par des procédés puissants destinés à combattre l'érosion et le délabrement du sol, enfin par l'amélioration systématique des jachères.

b) *Le perfectionnement des procédés agricoles* par l'amélioration des semences et des instruments, la diminution du travail manuel, l'augmentation du rendement quantitatif et le relèvement de la valeur qualitative.

c) *La diversification des produits*, dans le sens d'abord de l'établissement d'un équilibre entre la production pour la consommation et la production pour la vente; dans le sens ensuite d'une répartition des risques atmosphériques ou commerciaux, qui ne cessent de menacer l'agriculture. A cet égard un coup d'œil jeté sur les listes des produits agricoles, tant ceux d'exportation que ceux d'utilisation locale, donne une idée très favorable des résultats atteints.

d) *Le contrôle agricole*, consistant dans l'inspection sévère des produits de l'agriculture indigène.

Au problème du paysanat se rattache celui de la colonisation agricole indigène, dont nous ne pouvons faire mention ici que pour mémoire.

4^e La défense fiscale des colonies.

Le contraste, presque paradoxal, qui s'est manifesté entre la prospérité de 1937 et le dénuement des trésors coloniaux en 1938 ne pouvait pas manquer d'attirer l'attention sur la débilité fiscale des colonies et l'absolue nécessité d'y porter remède.

a) L'attention s'est portée en premier lieu sur l'exagération des prélèvements de la métropole; celle-ci, non satisfaite de bénéficier des profits indirects de l'activité coloniale, opère encore des perceptions difficilement justifiables, et en tout cas peu équitables, sur les rémunérations et sur les transactions qui relèvent directement de l'activité coloniale.

b) L'attention s'est portée en second lieu sur l'importance de la désertion des bénéfices, c'est-à-dire sur la faible part, proportionnellement parlant, qui revient aux trésors coloniaux sur les profits, sur ceux de l'industrie minière principalement.

c) L'attention s'est aussi portée sur la faiblesse de la contribution des indigènes, par suite de la modicité de leurs ressources; absolument et relativement leurs gains sont médiocres : d'une part, le rendement indigène individuel est pauvre; d'autre part, la proportion dans laquelle les producteurs participent aux profits de leur rendement est restreinte.

Chacun de ces points pourrait faire utilement l'objet de recherches et d'études, dans l'idée de consolider l'économie coloniale et par là de développer les ressources fiscales, qui assurent l'existence même et les progrès de la colonisation.

Celle-ci implique des devoirs grânds et nombreux.

Sans l'action du gouvernement, et sans la possession par lui des moyens nécessaires, la poursuite de l'œuvre,

dans sa totalité et dans ses développements indispensables, devient une impossibilité.

L'état de choses actuel est anormal. L'État colonial a des devoirs. On ne peut admettre qu'il puisse y faillir, en continuant à laisser s'opérer sans compensation une éviction illimitée des biens produits sur son sol, alors que la mise en œuvre sur place de ces richesses contribuerait sérieusement à lui assurer la possibilité d'exister et de progresser, sans vivre de dettes, d'expédients et de libéralités simulées.

La défense de l'économie coloniale contre toutes les déperditions, et surtout contre son dépouillement par la métropole, devient une obligation. Sans doute on n'est plus à l'époque où les colonies étaient exploitées sans vergogne, mais il demeure encore trop de traces du pacte colonial (⁹). Le souci d'en rejeter les restes, et d'en éviter même les apparences, devrait être poussé jusqu'au scrupule, car, le jour où l'indigène prend conscience des choses, c'est cet état d'iniquité qui sert de point de départ à la désaffection, et de base à l'agitation insurrectionnelle.

Une politique de restauration et de défense du capital colonial s'impose dans tous les pays coloniaux.

OBSERVATION. — LE CONTROLE D'ÉTAT ET L'ÉTATISME.

L'ensemble de toutes ces mesures, destinées à accroître les forces fiscales, financières et économiques des colonies, met inéluctablement en mouvement une politique d'État, laquelle risque fort de faire pencher toute l'économie vers l'organisation étatique. Et cependant, les gouvernements coloniaux s'en défendent. Bien qu'il existe à peu près partout des entreprises d'État, surtout en matière de transports, et que notamment les Indes Néerlandaises exploitent une série d'entreprises dont le but est nettement lucratif, la politique affirmée, même en

(⁹) Rapport Reynaud, 1936, II, 10.

territoire italien, reste celle d'une action auxiliaire en faveur de l'entreprise privée; cette action se manifeste parfois sous une forme très dynamique, allant même jusqu'à la participation et au financement directs.

Même réduite à la fonction d'information, d'orientation et de contrôle, l'intervention du gouvernement reste au Congo Belge extrêmement timide. Ce gouvernement est singulièrement sensible aux manifestations de l'entreprise privée, et celle-ci est particulièrement alerte et émotive.

M. Louwers le disait déjà il y a plusieurs années :

« Le gouvernement aurait à faire preuve dans le domaine économique de plus d'initiative que par le passé... Dans les pays neufs, c'est souvent au gouvernement, et non aux particuliers, qu'incombe le devoir de mettre en train telle ou telle production. Lui seul, en effet, est à même de courir les risques inhérents aux expériences et aux études préliminaires, et de supporter la charge de la formation des auxiliaires indispensables à l'établissement de ces productions. Les particuliers ne doivent intervenir que quand ce premier travail est accompli. Si ce sont les capitalistes privés qui font les premiers efforts, fatallement, logiquement, ils sont amenés, pour se couvrir des risques auxquels ils s'engagent, à revendiquer un régime d'exception dont la population est appelée à faire les frais... »

II. — L'ÉVOLUTION POLITIQUE.

Deux courants se remarquent dans les phénomènes politiques : les tendances revendicatrices, de diverses parts et, par réaction, les tendances impériales, d'autre part.

1^o Les tendances revendicatrices.

La prospérité de 1937 et le revirement de 1938 ont coïncidé avec une efflorescence d'expériences dans le

domaine politique en Europe, qui elles aussi ont connu, après les triomphes éphémères de 1937, des revirements l'année suivante. Elles tendent en somme à assujettir la société à la suprématie dictatoriale du salariat étatisé (étendu aux degrés les plus élevés de celui-ci). Ces conceptions sont aussi éloignées du patriarcat indigène, monarchique et hiérarchisé, que de l'humanisme chrétien-latin, qui fait la base de la colonisation contemporaine. L'agitation et les mouvements d'idées qui en avaient précédé l'éclosion n'ont pas pu manquer d'exercer, avec un certain décalage, leur influence dans certains milieux coloniaux. Les colonies subissent inévitablement l'action de certains foyers. Indépendamment des menées de l'extrémisme moscovite, l'Europe occidentale est certainement le foyer principal; son irradiation semble s'exercer, non pas directement, mais pour ainsi dire par relais, et les relais principaux me semblent être situés, d'un côté, dans l'Inde Britannique, de l'autre, aux Etats-Unis.

Du premier côté, il ne paraît pas contestable que les aspirations, qu'on peut constater à peu près simultanément à Ceylan, aux Indes Néerlandaises⁽¹⁰⁾ et en Indochine, sont assez semblables et parallèles à celles qui agitent chroniquement l'Inde Britannique.

De l'autre côté, la population noire des Etats-Unis, qui constitue l'une des plus fortes puissances nègres du monde, et en même temps une véritable colonie intérieure, est agitée d'aspirations trop peu connues, qui, par l'intermédiaire des petits groupements cultivés des Antilles, le plus souvent, se transmettent aux centres principaux de la côte d'Afrique, et de là pénètrent vers l'intérieur et se répandent sur tout l'Ouest du continent. Par ailleurs, les aspirations orientales auxquelles nous venons de faire allusion pénètrent en Afrique par les

(10) Cf. annexe I, p. 55.

Hindous, qui forment des noyaux nombreux et influents, répandus tout au long de la côte orientale. Ainsi, de tous les côtés, l'Afrique et ses coutumes indigènes, dont on n'a jamais autant parlé, prétendument pour les sauvegarder, subissent l'assaut de mystiques sociales, souvent hostiles à l'idée européenne aussi bien qu'à la mentalité indigène, tantôt subversives, tantôt insidieusement destructives.

D'un tout autre côté, le succès sensationnel de la campagne italienne en Abyssinie, en 1936, a réveillé chez les pays non pourvus de colonies des appétits aigus. La prospérité de 1937 aidant, il s'est produit un nouveau « scramble for Africa », où un compétiteur de plus survint, l'Union Sud-Africaine, qui, poussée par de forts appuis, déploya une remuante activité.

Quelles allaient être les attitudes des pouvoirs publics, responsables de l'œuvre européenne, devant l'inextricable confusion qui s'annonçait ?

Ils s'interrogeaient anxieusement, quand un événement soudain, qui eut peut-être un certain effet heureux en dernière analyse, est venu mettre fin à leurs tergiversations, ainsi qu'à l'étude des formules diverses d'internationalisation qui s'élaboraient autour de la Société des Nations et dans lesquelles on semblait vouloir chercher des refuges plutôt que des solutions. Cet événement fut la réaffirmation éclatante des revendications étrangères. La coïncidence n'a peut-être pas été fortuite, mais le résultat que celles-ci visaient ne fut pas atteint⁽¹¹⁾ : devant l'alerte toute la colonisation a repris conscience de ses responsabilités.

2^e L'impérialisme.

Sous l'aiguillon des appréhensions brusquement réveillées, les tendances nées de craintes antérieures ont accé-

(11) L'un des effets immédiats fut le renforcement de la défense militaire dans toutes les colonies.

léré et accentué le mouvement, précédemment amorcé, d'union et de solidarité entre métropoles et colonies. L'Italie avait déjà auparavant, pour des raisons analogues, mais d'origine opposée, réalisé concrètement l'unité impériale.

L'Empire Britannique avait depuis cinq ans réalisé à Ottawa l'association étroite de ses membres. C'est seulement en 1937 et 1938 que l'empire *colonial* britannique a pris nettement conscience de la nécessité de l'interrelation et de la coopération impériales et intercoloniales. Jusque-là la métropole avait poussé au maximum la liberté pour chaque colonie d'administrer ses affaires presque à sa guise, et réduit au minimum son attention et son intervention dans la manière dont les colonies géraient leurs intérêts. C'est en 1937 et 1938 que le Colonial Office se rend compte de l'utilité que peuvent présenter une meilleure coordination et une unification des idées et des méthodes, l'établissement d'une collaboration agissante entre les colonies d'un même continent, entre celles des divers continents, et de toutes avec la métropole, sur les terrains les plus divers, et finalement sur celui très concret du financement de la défense, terrestre, aérienne et navale, de tout l'Empire Britannique, au sens large du mot. A cette époque, les études, les travaux, les initiatives d'intérêt et d'ordre impérial deviennent nombreux. Il serait long et fastidieux d'en faire l'énoncé. Il n'est pas difficile de présumer que cette orientation ne fait que de s'établir et qu'elle prendra rapidement d'amples développements.

Les Indes Néerlandaises, qui avaient déjà fait l'abandon du libéralisme économique intégral, auquel elles restent fidèles en doctrine, ont aussi rehaussé solidement leurs murailles pour la sauvegarde de leurs intérêts vitaux en matière de production et de commerce. De plus, en dehors du domaine économique, des règlements renforcés ont assuré le contrôle de la navigation et de l'im-

migration. Une modification de la loi nationale constitutionnelle métropolitaine est venue consacrer avec solennité l'unité des Pays-Bas et de leurs possessions d'outre-mer.

Mais c'est surtout en France que le revirement a été significatif. Quand on rapproche la répulsion que le mot *d'empire* suscitait naguère, de l'accueil qu'il reçoit maintenant, on reste surpris du peu de difficulté avec lequel une opinion populaire peut, sous l'empire de ses impératifs vitaux, passer d'un pôle à l'autre des systèmes politiques. D'une mystique sociale et internationale, souvent généreusement peu soucieuse de ses nécessités propres, la France, après s'être arrêtée un moment à l'identité entre ces aspirations et la sauvegarde de son existence nationale, en est arrivée à s'isoler des contingences extérieures; elle s'est repliée sur ses domaines et a formé avec ses dépendances d'outre-mer une unité tellement étroite (12), que l'ensemble s'est détaché totalement de la solidarité mondiale pendant les événements économiques de 1937-1938, et a imprimé à son évolution une courbe propre, nettement distincte. La consolidation effective de l'Empire Français avait eu plus de terrain à conquérir dans le domaine des idées que dans le domaine des faits, car notamment la protection douanière et l'unité militaire étaient déjà choses acquises. L'intégration de l'économie coloniale dans l'économie métropolitaine, au moment du redressement de cette dernière, n'apparaissait guère comme une innovation, et le passage de la facilité républicaine à la discipline d'empire put se faire, par le simple abandon de quelques errements, sans modifications de structure.

(12) « L'idée de solidarité impériale, née dans ces dernières années du choc des nécessités, gagne sans cesse dans le pays, se précise aux esprits, et devient une formule d'action, un programme de gouvernement... » Rapport Baréty, 1938, II, 10.

Le Portugal avait précédé d'autres pays dans l'unification impériale, que la résurrection nationale avait préparée. Il n'a eu pour cela qu'à renouer des traditions historiques et à en raviver le souvenir dans la mémoire de ses populations nationales et africaines. Là aussi c'est le péril commun qui a rendu la vitalité et l'ardeur au loyalisme séculaire de l'Empire Portugais d'Afrique, dont aucune page de ses annales, chose unique, ne porte la trace d'une insurrection grave des populations assujetties contre le pouvoir dominant.

Cette évolution parallèle et générale serait d'un intérêt assez limité sur le terrain colonial proprement dit, s'il n'avait eu des corollaires autrement gros d'importance.

La solidarité impériale a eu pour effet immédiat d'amener un rapprochement plus accentué entre les deux éléments de la population, les Européens et les non-Européens. En réplique aux manifestations de loyalisme des indigènes, multipliées en 1937 et 1938, une préoccupation, en apparence assez anodine, se fait jour, qui tend à éviter, dans les discours et dans les écrits, les mots d'*indigène* et de *colonie* : c'est l'Italie qui modifie l'appellation du Ministère des Colonies en Ministère de l'Afrique Italienne; ce sont les Pays-Bas qui effacent de leur loi constitutionnelle le mot de colonie; c'est le Portugal qui substitue au terme de *colonies portugaises* celui de *territoires portugais d'outre-mer*; c'est la France qui appelle Conseil Supérieur de la France d'Outre-Mer, École Nationale de la France d'Outre-Mer, Institut Agronomique de la France d'Outre-Mer, etc., ses institutions coloniales antérieures.

Ce qui dicte ces amendements, c'est à première vue le souci de ménager la susceptibilité et l'amour-propre des populations assimilées ou associées des empires. Mais n'est-ce que cela ? Le qualificatif de *colonial* n'est pas seulement devenu trop peu courtois à l'égard des populations auxquelles on fait appel, jusqu'au sang, en faveur

et au nom de la solidarité nationale; il y a plus, et c'est que le stade colonial des relations est désormais dépassé. Le mot est devenu insuffisant (¹³). Un niveau plus élevé est atteint, ou du moins en voie de l'être. L'Indochine montre le chemin. Elle se qualifie de *métropole seconde* (¹³). Affirmation singulièrement significative, car elle proclame que la colonisation n'est pas un aboutissement, que le stade colonial n'est pas une fin, que l'évolution coloniale ne porte pas en elle-même ses finalités limitées, qu'elle est un acheminement, une étape. La colonisation cesse d'être une impasse, où il faut s'enfermer avec désespoir, ou bien d'où il faut s'évader par la révolte. Le simple geste de courtoisie se révèle ainsi comme l'entr'ouverture de la porte fermant l'accès aux chemins, encore embrumés, qui mènent les territoires d'outre-mer à la communauté européenne et universelle.

Il ne s'agit pas de vaines promesses. Des réalisations ont commencé. Par une série de décrets, l'accès de la nationalité française a été ouvert dans les principales colonies à l'élite de la population.

La signification peut n'être pas très grande actuellement; on peut même estimer que l'initiative est à la fois étroite et précipitée; mais son sens est clair: l'avenir sera la constitution de métropoles secondes, une France d'Asie, une France d'Afrique, dont une partie des citoyens, les Européens, auront une double nationalité française, la nationalité plénière et la nationalité secondaire.

Que les masses indigènes, dans leurs manifestations populaires d'enthousiasme, puissent se méprendre sur l'avantage immédiat et tangible que cette gracieuseté leur confère, et que le cadeau pour elles ne soit pas bien précieux, c'est possible; mais que le geste ait eu un premier effet intérieur immédiat, celui de canaliser les reven-

(¹³) Gouverneur général BRÉVIÉ, *Indochine*, 1937, II, 106.

dications nationalistes locales, dont, d'autre part, les événements extérieurs viennent justifier la répression dans leurs excès, c'est incontestable.

Mais la répercussion ne restera pas limitée aux colonies françaises, et l'innovation aura nécessairement un grand retentissement au dehors. L'événement pose dans l'actualité immédiate, pour tous les pays possesseurs de colonies, la question de savoir vers où elles entendent diriger et faire évoluer la colonisation.

Le Portugal n'éprouvera aucune difficulté à suivre l'exemple de la France.

L'Italie a mis beaucoup d'insistance à affirmer solennellement sa politique de non-assimilation entre Européens et non-Européens. Elle semble donc s'écartier du système français, et cependant la nationalisation de la Libye se rapproche très fort d'une algérisation. D'autre part, l'octroi aux autochtones libyens d'une nationalité intermédiaire peut évoluer aussi bien dans le sens d'une situation intermédiaire que dans celui d'un état supérieur, c'est-à-dire vers la conception d'une province subordonnée, aussi bien que vers celle d'une métropole seconde.

Les possessions britanniques ne décèlent aucun indice qui puisse faire croire à la possibilité pour elles d'adopter un jour la conception française de la nationalisation des indigènes. Jamais l'Anglo-Saxon n'acceptera, semble-t-il, l'assimilation. Ces possessions s'orienteront donc, à l'exemple de leurs aînées, vers un régime de Dominion, c'est-à-dire vers la constitution de pays autonomes, dont les habitants possèdent une nationalité distincte, vers la transformation en pays souverains; des liens ténus, en apparence purement conventionnels, mais rendus solides par la préférence économique et par la défense de la flotte britannique, tiennent ces pays quand même unis à la Grande-Bretagne, dans le sentiment profond de la « communauté des nations britanniques », avec toute la

solidarité concrète qu'établissent entre les peuples qui la composent les enchevêtements d'intérêts économiques, aussi bien que la communauté de l'histoire, des conceptions politiques, des aspirations culturelles, etc.

Dans la préparation de cet avenir, l'Afrique du Sud cherche, dès à présent, ouvertement à jouer le rôle de masse d'attraction, avec laquelle les possessions voisines doivent s'agglomérer, ou à laquelle elles devraient s'incorporer.

Que c'eût été comme extrémité de l'axe Rome-Berlin, ou bien que ce soit comme métropole d'inclination britannique, l'Union Sud-Africaine ambitionne de régir, si possible, toute l'Afrique au Sud du Sahara, et de gouverner en tous cas toute la partie orientale, jusqu'à la frontière nord du Kenya, — y compris sans doute l'Est du Congo, du Sud au Nord, — c'est-à-dire l'ensemble des pays dont le climat n'exclut pas à priori l'européanisation par le peuplement blanc. L'ambition est d'établir du Cap au Kenya un empire composite, formé d'une domination européenne, elle-même partiellement bilingue, et de colonies intérieures indigènes, un État analogue à l'Union Nord-Américaine, basé comme celle-ci sur la ségrégation des races et la barrière de couleur.

Aux Indes Néerlandaises, l'objet éloigné semble être la constitution d'une fédération de principautés et de républiques javanaises et malaises, dont les Pays-Bas garderaient la suzeraineté et le patronage, et dont la tutelle irait en s'amenuisant de plus en plus. Par la suppression progressive des différences entre Européens et non-Européens, les Indes Néerlandaises s'acheminent vers l'unité de statut, vers la mise en pratique progressive d'une politique d'assimilation au rebours de l'acception courante, c'est-à-dire non pas d'assimilation de l'indigène cultivé à l'Européen, mais bien de l'Européen et de l'indigène cultivés dans une égale et unique condition commune.

Quelle est à tous ces égards la position de la Belgique et du Congo Belge? Elle est passablement différente.

Chez nous il n'est pas question d'empire, ni d'impérialisme, ni de préférence ou de défense impériales. Nulle part, la séparation des personnalités entre métropole et colonie n'est aussi totale et expresse que chez nous. Les liens juridiques sont réduits au minimum, et il est impossible de les rendre plus étroits. L'entreprise coloniale ne repose pas non plus sur une existence séculaire.

Une idée de nationalisation et d'assimilation des indigènes ne se concevrait guère, d'abord parce que le nom belge n'a pas le prestige du nom français ou du nom britannique. Il n'est pas comme ceux-ci évocateur de l'idée de puissance; il ne peut pas exercer sur l'esprit indigène la même fascinante attirance, et le titre de sujet belge ne fera jamais appel à l'orgueil comme celui de sujet français ou de sujet britannique. Ensuite la dualité linguistique belge, malgré le rôle partiel que la langue joue dans la nationalité, est un écueil qui ne se supprime pas.

Que peut dès lors devenir le Congo?

Comme le disait feu le Ministre Louis Franck : « Les Belges désirent faire de bons Africains; ils n'ont aucun désir de faire des copies d'Européens qui ne seront jamais que des hommes de troisième catégorie⁽¹⁴⁾... »

Et en effet, l'assimilation française n'est, à tout prendre, qu'une voie de garage, où l'avancement des noirs sera toujours dépassé, devancé et retardé. De même l'anglicisation, avec l'intronisation d'un idéal extrinsèque, ne pourra jamais procurer à la civilisation africaine son plein et libre épanouissement, ni aux assujettis la maîtrise de leurs destinées culturelles, propres et originales.

Seule l'autonomie de civilisation, matériellement et moralement éduquée par l'humanisme chrétien-latin, telle que l'impliquent les déterminantes de la politique

⁽¹⁴⁾ Cité par Lord HAILEY, *African Survey*, p. 1271.

coloniale belge, permet de conduire le noir à son vrai destin, et c'est l'esprit du noir, que celui-ci aura ainsi réalisé en pleine spontanéité, qui rayonnera sur l'Afrique.

3^e L'administration coloniale.

Revenant maintenant à des sujets moins élevés, j'indiquerai à grands traits l'action interne des gouvernements aux colonies, pendant les années 1937 et 1938.

Il se remarque que l'heureuse prospérité de 1937 n'a été qu'une parenthèse, bien que l'optimisme qu'elle a suscité n'ait pas été sans laisser de traces.

On peut constater d'abord que cette période marque la fin des subventions métropolitaines. Les grands travaux d'équipement sont en voie d'achèvement, les fonds de développement et d'assistance se tarissent. Il est trop tôt pour voir s'il est résulté de ces dépenses tous les biens espérés; l'effet de soulagement et l'effet moral ont été réels.

Les colonies se retrouvent seules devant leur œuvre et leur tâche. Et elles constatent que les mesures de restriction prises pendant la grande crise ont provoqué certains détraquements. On a affaibli l'occupation européenne. On a supprimé ou réduit des organisations qui se sont révélées plus nécessaires qu'il n'apparaissait.

Il est impérieux de les relever et d'atténuer les compressions imposées. Des ressources pécuniaires sont indispensables, alors que des allègements d'impôts ont été consentis et que les recettes sont en baisse. Deux ordres de mesures s'imposent : l'avancement vigoureux de la décentralisation et le renforcement de la fiscalité, en attendant l'augmentation de rendement des sources de perception.

Les Indes Néerlandaises⁽¹⁵⁾ avaient commencé depuis plusieurs années la réforme de l'administration sous le nom de décentralisation. C'est leur ouvrage qui nous ser-

(15) Cf. annexe I, p. 45.

vira ici d'exemple. La décentralisation a été conçue sous une triple forme : — la décentralisation administrative, consistant dans la délégation d'attributions par le gouverneur général aux chefs de département qui collaborent avec lui, plus particulièrement en matière de mandattement de dépenses; — la décentralisation territoriale, par la constitution de nouvelles provinces et la délégation aux gouvernements provinciaux d'une partie des attributions du gouvernement général; — et, enfin, la décentralisation indigène, consistant dans la consécration de la personnalité des entités ethniques ou locales, particulièrement le groupement des unités faibles et éparses, la réglementation de leurs organes et l'organisation de leurs ressources, notamment par le rétablissement de la dîme coutumière. L'objet est de doter chacune des entités indigènes d'un budget propre et de lui attribuer la charge des services locaux d'agriculture, d'hygiène, d'enseignement et de travaux publics.

Dans la voie de la décentralisation indigène, les Indes Néerlandaises ont été suivies par d'autres colonies, spécialement en ce qui concerne le groupement des petits villages.

Le renforcement de la fiscalité a été poursuivi en sens divers. Indépendamment de certains remaniements de tarifs douaniers, c'est surtout dans le rétablissement, l'établissement ou la majoration des impôts directs, plus spécialement ceux à la charge des Européens, que des ressources complémentaires ont été recherchées. Dans l'ensemble les taux unitaires des contributions directes des indigènes n'ont pas été relevés, apparemment parce que la récrudescence dans la baisse des prix s'est poursuivie particulièrement à leur détriment.

4^o La politique sociale.

a) *La santé.* — Deux problèmes continuent à retenir l'attention spéciale des gouvernements coloniaux.

C'est d'abord l'assistance médicale portée dans les

masses, chez les populations indigènes; l'action médicale et l'assainissement hygiénique sont étendus dans les communautés indigènes sur place. Ceci entraîne tantôt la création ou le développement d'institutions spéciales, tantôt la réorganisation des services médicaux, tantôt la décentralisation des œuvres d'hygiène : celles-ci sont attribuées aux circonscriptions indigènes et mises aux frais de celles-ci.

C'est ensuite le problème de la nutrition ou de la dévitalisation, dans l'ensemble des populations indigènes ou dans certains groupements ethniques, chez lesquels se dénotent des symptômes particuliers de dégénérescence et de dépopulation.

L'Institut Colonial International a consacré en partie les travaux de sa session de Rome de 1939 à l'étude comparée des efforts entrepris en ce domaine dans les diverses colonies.

Le gouvernement du Congo Belge a signalé, et il a été le seul à le faire jusqu'ici, que ces inquiétants phénomènes pourraient être dus à des causes d'ordre moral et psychologique.

b) *L'enseignement* (16). — Ici aussi les préoccupations s'orientent de plus en plus vers les masses, par la diffusion de l'enseignement populaire et l'action civilisatrice de l'école rudimentaire rurale.

Dans ce domaine, c'est surtout l'œuvre des missions qui est mise en évidence, et en particulier l'activité des missions catholiques. La plupart de leurs classes ne sont pas subsidiées ni inspectées, mais on reconnaît leur influence heureuse, et on souhaite les voir améliorer et développer leur enseignement, surtout dans la voie de l'instruction populaire agricole.

Il y a, en matière d'enseignement, une double réaction contre la conception de la politique scolaire antérieure à

(16) Cf. annexe I, p. 72.

la grande crise : on tendait alors à former une élite scolaire, en distribuant à un nombre assez restreint d'indigènes doués une formation générale à base littéraire. Les réductions de dépenses entraînées par la grande crise ont porté de sérieuses atteintes à cet enseignement culturel, tandis que le chômage des intellectuels indigènes qui en étaient issus a causé à certains gouvernements coloniaux de sérieux soucis (17). La réaction et la réorientation conséquente de l'enseignement se sont produites dans le sens, d'une part, du relèvement des masses, d'autre part, d'une spécialisation de l'enseignement, vers ce que les Anglais appellent l'enseignement « vocationnel », c'est-à-dire la préparation aux emplois auxiliaires. L'idée est de proportionner, aussi exactement que possible, la préparation scolaire aux emplois susceptibles de s'ouvrir aux élèves formés, tout en donnant à ceux-ci une formation plus adéquate et plus solide.

Les besoins envisagés ont fait établir trois branches dans cet enseignement spécialisé : les écoles d'administration, pour la préparation des agents auxiliaires des services publics au degré subalterne, et parfois au degré supérieur; — les écoles professionnelles, commerciales, agricoles et techniques, pour la préparation des employés auxiliaires des entreprises particulières; — l'enseignement artisanal, en vue d'assurer la sauvegarde et les progrès des arts et métiers indigènes.

L'enseignement normal est en voie de développement intensifié.

Enfin, l'enseignement féminin à tous les degrés, dont on a reconnu l'état attardé par comparaison avec l'ensei-

(17) « ... notre enseignement laisse trop de jeunes gens préparer des diplômes qu'ils ne parviendront pas à obtenir... Il doit diriger le plus de jeunes gens qu'il se pourra, non pas vers l'administration, mais vers la production... » Gouverneur général BRÉVIÉ, *Indochine*, 1938, II, 76 (IX). Cf. 1937, II, 103.

gnement masculin, fait l'objet de soins considérables, en vue de l'élever rapidement au niveau de ce dernier.

A ces propos, il n'est pas sans intérêt de remarquer que les assemblées ou conseils indigènes, là où ils existent, semblent s'occuper des questions d'enseignement avec une préférence marquée. Il y a en cela, pour partie, une espèce de mystique scolaire, qui voit dans la diffusion de l'instruction, et spécialement dans l'instauration et l'extension de l'enseignement universitaire, le moyen de réaliser l'égalité de civilisation avec les Européens. Les protagonistes ne se rendent pas compte que, si l'école peut répandre la science, elle est impuissante à conférer la sagesse, fruit d'une expérience séculaire, sans laquelle la conduite des sociétés humaines n'est qu'une succession d'aventures.

Cette mystique scolaire s'accompagne aussi d'un certain esprit de caste, bien compréhensible chez ceux dont la mentalité en est encore toute imprégnée; il consiste à revendiquer des priviléges pour la classe instruite, et tend à former un nouveau mandarinat.

Les abondantes controverses au sujet de l'enseignement aux colonies témoignent qu'une très prudente progression est nécessaire : on ne peut pas édifier un étage avant d'avoir établi solidement les assises inférieures, et ces assises sont un travail d'édification sociale, à savoir d'ordre moral et d'ordre économique, bien plus que d'édification scolaire⁽¹⁸⁾.

c) *Le travail.* — Il y aurait lieu de faire une étude spéciale assez étendue sur l'évolution qui s'est produite

(18) « ... it is impossible to deal with education without considering the social and economic position of the people. It is only on the basis of a sound economy that East Africa can build a system of education capable of expressing her own contribution to human culture... » *Higher Education in East Africa*, H. M. Stationery Office, 1937, Colonial, n° 142, p. 6.

récemment aux colonies dans ce domaine. Il n'est guère possible de faire davantage ici que d'en donner un bref aperçu.

Les problèmes de main-d'œuvre aux colonies ne sont certes pas neufs, et les querelles qu'ils ont provoquées ne sont pas près de s'éteindre.

Mais la période que nous passons en revue est marquée d'un aspect propre : sous l'influence des idées associées avec l'ascension ouvrière, qui a atteint un nouvel apogée en Europe en 1937, un intense travail de législation, de réglementation et d'organisation a été effectué aux colonies ; on a notamment mis en application des lois sur les accidents, des régimes d'assurances sociales et de congés payés, des règles multiples sur le recrutement et le contrat de travail ; on a introduit l'organisation syndicale.

Cette édification rapide porte la trace de la hâte, de la précipitation, et elle donne l'impression d'une certaine démesure, surtout dans l'appareil administratif.

Ce n'est pas à dire qu'elle ait été injustifiée, ni même prématurée, ni que l'étude et la préparation, certainement entreprises de longue main, aient fait défaut ; mais l'introduction brusquée, et, sans ménager une prudente progression, manque apparemment de sagesse.

A l'encontre, une remarque de Sir Orde Browne, Conseiller du Travail au Colonial Office britannique, chargé de mission en Rhodésie du Nord, vaut d'être soulignée (19) : c'est qu'il conviendrait que les officiers du travail, dont il préconise l'institution, fussent chargés non seulement du contrôle de la main-d'œuvre mais également de l'éducation du travail, en vue d'améliorer le rendement de l'ouvrier, et d'établir ainsi un certain parallélisme entre sa production et son relèvement.

(19) *Labour conditions in Northern Rhodesia*, n° 114-115, pp. 37-38. — Colonial, n° 150, H. M. Stationery Office, London, 1938. — L'auteur cite (n° 283, p. 81) M. TH. HEYSE, *Le Régime du travail au Congo Belge*.

OBSERVATION. — LES INTERRELATIONS.

Aucun des problèmes de la politique sociale ne peut être résolu isolément. La main-d'œuvre et le paysanat sont inséparables. Le développement de l'instruction ne se conçoit pas sans l'amélioration de l'hygiène et de l'alimentation. De même l'érosion et le déboisement sont liés à l'agriculture indigène, et celle-ci dépend des conditions économiques (20). La colonisation doit marcher de pair sur tous ses fronts : le progrès matériel est assujetti à l'ordre juridique et à la discipline politique, et le tout est dominé par les considérations morales et les aspirations psychiques.

Tout se tient. Avant qu'on se soit occupé de mettre ces considérations en formules, une de nos institutions coloniales belges, remarquable par ses réalisations, la *Foréami*, avait pris pour tâche de démontrer dans la réalité que chacun des problèmes de la civilisation des indigènes n'est soluble que si la colonisation est totalitaire. L'entreprise peut paraître d'autant plus difficile; en réalité peut-être est-elle rendue plus facile : chacune des mesures prises dans chaque domaine exerce son action bienfaisante dans tous les autres.

CONCLUSION.**L'objectivité dans la colonisation. La science coloniale.**

Un aperçu aussi rapide peut-il comporter une déduction d'ensemble ? Peut-être y a-t-il moyen d'en dégager la leçon qu'en somme la colonisation s'éloigne de plus

(20) For many years the health front and the agricultural front may appear to be more important than the educational front, yet there are reasons why advance on all these three fronts must be simultaneous if progress on any one is to be effective... The African's ethical and cultural values can fully develop only with a rising economic standard. *Higher Education in East Africa*, H. M. Stationery Office, Colonial, no 142, p. 14.

en plus des conceptions d'un long passé d'égoïsmes; elle en garde encore de grands vestiges, mais on n'est plus très loin de voir qu'elle est un moyen, que le sort des sujets en est l'objet final.

Sans doute on cherche encore beaucoup à appliquer aux matières coloniales des doctrines européennes, tout en prétendant respecter les coutumes. On commence à sentir cependant, et l'on finira par admettre, qu'il y a d'autres régimes sociaux respectables que celui qu'on préfère, que le patriarcat n'est pas repréhensible en lui-même, et n'est peut-être pas non plus nécessairement incompatible avec l'ordre chrétien; le respect affirmé pour les institutions indigènes doit s'appliquer d'abord à maintenir, à redresser et à éduquer celles d'entre elles qui sont la base de toutes les autres, en n'instaurant pas à priori des systèmes qui en sont le contre-pied.

L'intérêt témoigné pour les problèmes coloniaux devient et est déjà devenu moins subjectif, plus objectif. La science coloniale a pris dans ces dernières années une extension considérable, notamment en Angleterre et dans le cercle d'Oxford. Certains travaux sont encore teintés d'apriorismes sociologiques, mais bien des errements sont désormais dépassés par les réalités; l'effort de bonne foi restera et portera ses fruits. « The experiment of keeping colonies and governing them well ought at least to have a trial », disait en 1939 le Secrétaire d'Etat, Chef du Colonial Office, répétant une pensée déjà séculaire. C'est d'un bon augure.

A cet égard la colonisation belge mérite moins de reproches qu'aucune autre, et reçoit plus d'éloges. Souhaitons qu'elle se dégage de plus en plus des contingences qui lui cachent encore le but ou qui l'en détournent. La Belgique y gagnera en prestige sans rien perdre de ses légitimes intérêts.

ANNEXE I

LES INDES NÉERLANDAISES EN 1939.

L'élaboration du projet de budget de 1940 a donné lieu, tant aux Indes qu'aux Pays-Bas, à des exposés et échanges de vues qui nous paraissent être d'un réel intérêt. Nous reproduisons ici, en les condensant, certaines des considérations marquantes qui se dégagent des travaux préparatoires : exposé des motifs, rapport de la Commission des Rapporteurs, et mémoire en réponse, tant du « Volksraad » aux Indes que de la seconde chambre des États Généraux aux Pays-Bas. Nous retiendrons surtout les vues du Ministre des Colonies, S. E. M. Ch. Welter, qui indiquent les conclusions à tirer des débats⁽¹⁾. Elles viennent, en grande partie, à l'appui des déductions développées ci-avant.

V. G.

Considérations générales.

La politique actuelle se caractérise par un esprit nouveau, qui se traduit surtout dans la poursuite de l'œuvre d'accroissement du bien-être social. Malgré les difficultés présentes, l'enseignement reçoit des extensions importantes, la colonisation indigène dans les Provinces Extérieures se développe, l'industrie des Indes est favorisée⁽²⁾; à cet égard, la gestion des 25 millions de florins alloués par les Pays-Bas pour l'œuvre du bien-être social mérite tous les éloges.

(1) « Volksraad », Zittingsjaar 1939-1940, Ond. 1, Alg. Gedeelte, Stukken 2, 3, 4. Afd. IV, Stukken 5, 6. — États Généraux. Zitting 1939-1940, 4, nos 32, 74, 76, etc. — Documentation de l'Institut Colonial International.

N. B. — Cette documentation est parvenue après l'achèvement de la communication qui précède.

(2) Une note importante, sur *L'industrialisation aux Indes Néerlandaises*, se trouve annexée au Mémoire du Gouvernement Général, en réponse au Rapport de la Commission des Rapporteurs du « Volks-

Politique financière.

Les chiffres de prévisions, élaborés avant le commencement de la guerre, pour le budget de 1940, ne peuvent donner une idée exacte de la manière dont la situation financière de l'État évoluera vraisemblablement dans un avenir rapproché. Cette situation est dominée par les conséquences de la conflagration universelle, et celles-ci ne peuvent pas être supputées, même approximativement.

Néanmoins, l'examen de cette situation reste indispensable. Une gestion saine des finances du pays ne peut pas dépendre de l'état favorable ou défavorable du moment. Des *prévisions* déficitaires ont été établies pour l'exercice 1937 et pour tous les exercices suivants; ce fait ne permet pas de conclure que le gouvernement ne soit pas pénétré de l'idée qu'un budget équilibré est une exigence primordiale d'une bonne politique financière. Ce n'est pas, de la part du gouvernement, transiger délibérément avec cette nécessité, que d'accepter, sous la contrainte des circonstances, des budgets déficitaires, en des temps tellement anormaux qu'il ne s'en est guère produit que très rarement de pareils dans l'histoire.

Les raisons de politique internationale imposent leurs exigences à un pays tel que les Indes Néerlandaises; elles ne se laissent

raad » sur le projet de budget de 1940 (Zittingsjaar 1939-1940, Ond. 1, Alg. Ged. Stuk 4). — Cette note contient la justification de la politique systématique d'industrialisation; elle délimite le champ d'action des diverses catégories — travail à domicile, traitement coopératif, fabriques et ateliers moyens et grandes usines —, ainsi que des diverses branches, dont les principales sont les industries agricoles et textiles; ensuite elle indique les modes d'intervention de l'État — assistance douanière, contingements à l'importation, préférence dans les achats de l'administration, conditions de faveur pour les transports et la force motrice, services d'informations et d'essais, contrôle industriel —, puis elle trace l'organisation de l'action administrative — conseillers d'industrie, enseignement industriel, « Fonds de la petite industrie », laboratoires centraux de recherches techniques et d'analyses, « Office central d'Acquisitions de l'État », collaboration d'autres services gouvernementaux —, enfin la note expose l'état actuel du développement industriel. Cet exposé est suivi d'un relevé de quelques indices des progrès de la production industrielle et d'un tableau comparatif des entreprises, réparties en grandes, moyennes et petites, pour 1934 et 1938. Le stade atteint a dépassé la phase des débuts et ouvre la période du plein développement.

pas écarter d'un simple geste de la main. Il faudra revenir au système de l'équilibre, aussitôt que la pression des contingences internationales ne se fera plus sentir dans la même mesure qu'aujourd'hui. En attendant, une grande sobriété doit régner dans les services de l'État; toute mesure nouvelle doit être reconnue absolument indispensable.

Dans cet état de choses, il est certes réconfortant de constater que les déficits prévus pour 1937 et 1938 se sont transformés en excédents dans les comptes définitifs, et que la même éventualité semble devoir se produire pour l'exercice 1939.

D'ailleurs, ni pendant l'élaboration du budget ni après son adoption, le gouverneur général n'attend passivement le déroulement des événements; il suit ceux-ci avec une attention tendue, prêt à intervenir à chaque instant s'il le faut. Le caractère de loi de crédits que revêt le budget lui donne pour cela toutes les facilités.

A propos de l'affectation de l'allocation des Pays-Bas, se montant à 25 millions de florins, en vue du bien-être social, l'exigence fut émise qu'il n'en pût découler aucune charge permanente pour le budget des Indes; mais il fut prévu, dès l'élaboration du premier plan de réalisation, qu'on ne pourrait pas s'en tenir strictement à cette exigence. Les objets dont il s'agit ici exclusivement — la colonisation indigène, l'information agricole et l'installation de sanatoria pour tuberculeux — sont d'une importance telle que, même sans l'appui donné par la métropole, il eût été nécessaire de les entreprendre.

La politique financière du gouvernement est donc loin de perdre de vue les principes budgétaires normaux : il ne peut pas être concédé que ce soient de modestes moyens d'augmenter les ressources de l'État, qu'une majoration d'impôts de 17 millions de florins, une prolongation de la perception du droit de sortie pour la défense, et un impôt sur les bénéfices de guerre. Il ne peut être concédé non plus que la situation financière, si peu satisfaisante qu'elle soit, donne déjà des raisons d'adopter de nouveau une vigoureuse politique de réduction des dépenses, après la rigoureuse compression de la période de crise récemment close. Les résultats satisfaisants des trois dernières années n'indiquent pas de le faire, et une telle politique serait intolérable pour la collectivité, en un temps d'accroissement des prix et du coût de la vie.

L'un des facteurs décisifs de la politique financière se trouve

dans la réponse à la question de savoir si l'augmentation des dépenses apportera une élévation de niveau dans le bien-être social telle que ces dépenses trouvent à la longue leur compensation dans l'augmentation des ressources de l'État. Envisagées à cette lumière, les dépenses faites pour l'enseignement, l'information agricole, la colonisation et autres activités similaires doivent certainement être considérées comme productives, encore qu'en technique budgétaire elles ne puissent pas être rangées au nombre des dépenses susceptibles de rendement.

Il n'est pas sans intérêt de noter que les Indes, pour satisfaire à leur besoins de crédits, ne se reposent plus entièrement sur le marché des capitaux aux Pays-Bas; le papier du Trésor se place également sur le marché des Indes, bien que les possibilités y soient encore assez restreintes; la circulation des effets de caisse de l'État atteint actuellement 40 millions de florins.

Politique économique.

La situation économique actuelle des Indes Néerlandaises est meilleure que celle de 1914, dans l'ensemble.

Le pays est arrivé pratiquement à se suffire à lui-même, en ce qui concerne les productions alimentaires. La production des articles d'exportation d'origine végétale a été considérablement augmentée pendant cette période de vingt-cinq ans; seule la culture sucrière est revenue environ au même niveau que celui de 1914; si la demande accrue par la guerre se maintient, l'exportation promet d'être un puissant soutien pour l'économie de la population.

L'industrie s'est considérablement développée à l'intérieur du pays depuis 1914.

Les relations commerciales et maritimes avec l'étranger sont plus que jadis orientées vers les pays environnans; elles sont par là devenues invulnérables aux répercussions de la guerre en Europe.

L'autorité intervient actuellement aux Indes plus que jadis dans la vie économique; elle est en mesure d'exercer une influence plus grande pour le bien du pays. Le gouvernement a eu l'occasion de se préparer à la situation présente; il a pu prendre, aussitôt après l'éclatement de la guerre, les mesures

nécessaires en vue d'assurer autant que possible le fonctionnement de la vie économique (3).

On a pu prétendre que la population était appauvrie par la longue durée de la crise, et qu'elle n'a pas eu la possibilité de faire disparaître les conséquences de ces mauvaises années. Sans doute, la crise a amené un abaissement très grand des prix des produits des végétaux indiens, aussi bien ceux d'exportation que ceux d'alimentation, mais le coût de la vie a également baissé dans une mesure sensible; en plus, la population a pu profiter, au cours des années 1936 et 1937, d'un rétablissement considérable des prix. D'autre part, l'autorité a exercé une influence favorable sur la situation des populations, par sa politique rizière adéquate, par l'application de mesures de restrictions à la production des principaux produits commerciaux d'exportation, et par une politique largement conçue de développement du bien-être.

La situation de la population n'est donc pas moins favorable qu'au début de la guerre précédente. Au contraire, la production des denrées végétales d'exportation cultivées par la population s'est sensiblement accrue au cours des dernières décades. La valeur de ces produits exprimée en monnaie-or de 1913 s'est élevée de 100 millions de florins en 1913 à 410 millions de florins en 1938. La part des produits indigènes dans l'exportation totale des denrées agricoles a haussé de 23,9 à 40 %; en effet, la culture du caoutchouc par les indigènes, qui est actuellement devenue si importante, ne s'est établie qu'après la guerre de 1914-1918, tandis que la culture par les indigènes d'autres produits d'exportation s'est également fortement étendue depuis. D'un autre côté, les cultures alimentaires ont été également développées dans une mesure considérable depuis lors. Le travail à domicile et l'industrie indigène ont pris aussi beaucoup d'ampleur depuis 1914. Enfin, les possibilités de travail ont été largement augmentées par l'extension des entreprises agricoles, minières et industrielles, développées avec le concours de capitaux importés.

(3) En annexe à son Mémoire en Réponse, le Ministre des Colonies ajoute une note qui contient l'énumération de toutes les mesures extraordinaires prises jusqu'au 1^{er} décembre 1939 dans le domaine économique aux Indes Néerlandaises. *L'Annuaire de Documentation coloniale comparée*, publié par l'Institut Colonial International, édition de 1939, vol. I, contiendra l'indication de mesures importantes et reproduira le texte des dispositions principales.

A un seul point de vue, la situation actuelle est moins favorable qu'en 1914 : alors la dette publique était faible; présentement, le cours des événements l'a considérablement grossie. L'état de guerre l'acroîtra encore, et il en résultera une lourde pression sur la collectivité indienne. Le gouvernement ne manquera pas de veiller à assurer une répartition équitable de cette pression.

La politique de développement du bien-être a atteint des résultats satisfaisants. Ce fait est la conséquence de ce que, au cours des dernières années, la politique économique ne s'est pas laissé inspirer par un esprit de lésine. Il dépendra des circonstances que des efforts plus amples puissent être faits dans cette voie.

Quoi qu'il en soit, il a été prévu au projet de budget actuellement en discussion, une augmentation de dépenses dans ce domaine de 3 ½ millions de florins, ceci en partie en vue de poursuivre ce qui a été assuré jusqu'ici à charge de l'allocation de 25 millions de florins consentie par la Métropole.

La politique économique est actuellement dirigée avant tout dans le sens du développement de la collectivité indienne elle-même. L'autorité fait autant que possible appel pour cela aux forces de production présentes dans cette collectivité; elle favorise autant qu'il est faisable l'initiative de la population indigène. En ce qui concerne le financement de l'industrie indigène au moyen de l'argent des Indes, il est digne d'être noté que déjà les capitaux indiens sont investis en une large mesure dans un grand nombre d'entreprises petites et moyennes, notamment l'industrie des *batiks*, la fabrication de cigares indigènes (*strootjes*), le tissage et la préparation du caoutchouc. Ces entreprises, par leur nature même, se prêtent moins bien à l'investissement de capitaux extérieurs. Ces derniers sont d'ailleurs indispensables pour la grande entreprise moderne. Il s'opère de cette manière une division naturelle de la tâche entre les capitaux étrangers et les capitaux indigènes. La politique économique a été dirigée surtout, au cours de ces dernières décades, dans le sens de la formation du capital indigène, comme conséquence de la croissance d'une classe moyenne indienne. Il est réjouissant de constater que la classe moyenne autochtone a pris un développement continu et progressif; beaucoup plus de capitaux indigènes pourront être placés prochainement dans les entreprises. L'intervention de l'ordonnance sur la « *société indi-*

gène de parts » y contribuera indubitablement. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit ici d'un phénomène de croissance de la société; il peut seulement être dirigé et stimulé, il ne peut pas être forcé.

Il faut se garder de sous-estimer la signification des entreprises financées au moyen de capitaux étrangers, pour la capacité de résistance économique de la population; ces entreprises, établies dans des pays à population dense, ne fournissent pas seulement du travail; elles répandent aussi autour d'elles la capacité professionnelle, et elles appellent à l'existence de petites entreprises auxiliaires et des ateliers de réparation. Ceci n'empêche pas que le centre de gravité de la politique, qui vise au développement du bien-être indigène, doit continuer à être situé dans l'encouragement et le soutien des entreprises indigènes d'agriculture, d'industrie et de commerce, ce pourquoi l'octroi facile de crédits est effectivement nécessaire. Cette méthode plus directe d'accroissement du bien-être est déjà en application, et sérieusement, depuis le début de ce siècle.

Le personnel intellectuel nécessaire pour édifier les entreprises et les coopératives indigènes est autant que possible recruté aux Indes, et de préférence parmi la population indigène elle-même. A mesure que des indigènes qualifiés dans les différentes branches professionnelles sortiront davantage des écoles, leur entrée en service dans les entreprises indigènes ne fera que croître. L'autorité veille, par son action d'information et de soutien, à ce que les avantages du développement industriel n'échappent pas à la population vraiment indigène.

La politique économique n'est pas pour cela unilatérale. Des capitaux néerlandais restent indispensables pour le développement de l'activité économique indo-néerlandaise. Le gouvernement ne néglige rien de ce qui peut favoriser la continuation de leur investissement aux Indes.

Les résultats de la politique commerciale active et de la coopération entre les Pays-Bas et les Indes n'ont pas été défavorables; au contraire, il y a lieu de se réjouir de ces résultats; en particulier depuis le début de la guerre, cette collaboration est devenue plus intensive, à l'avantage et dans l'intérêt réciproque des deux parties.

L'idée d'une collaboration économique ample, dans le sens de l'édification systématique d'une *économie d'empire*, entre les Pays-Bas et les Indes, basée sur l'assistance et le soutien réci-

proques, est incontestablement sympathique. Mais, dans la réalisation, la nécessité s'imposera d'une marche progressive de longue durée; l'évolution, par la nature même des choses, ne peut pas être forcée. La rupture de l'équilibre naturel entre ce qui, dans ce domaine, est socialement désirable et ce qui est économiquement possible pourrait, après fort peu de temps, donner lieu à des contre-coups sérieux. Le tâche du gouvernement doit se borner actuellement à favoriser la collaboration économique entre les Pays-Bas et les Indes Néerlandaises, en sorte que l'activité économique trouve spontanément, et par des voies naturelles, son intérêt à travailler aussi d'autres manières au relèvement du bien-être populaire aux Indes Néerlandaises. Ce que nombre d'entreprises ont déjà réalisé, pour le bien-être matériel et intellectuel de la population, est déjà un signe de la justesse de cette conception.

Mais une politique économique, qui tendrait primordialement à assurer l'approvisionnement réciproque des deux marchés propres, sera toujours irréalisable pour un pays tropical de l'importance des Indes Néerlandaises, car, orienté vers l'exportation, il devra toujours placer une partie importante de ses produits sur le marché mondial, parce que la métropole ne peut en absorber qu'une petite partie. Ceci n'empêche indubitablement pas qu'il convienne, dans la mesure du possible, d'assurer une plus grande autonomie économique à chacun des deux territoires.

L'éducation d'une classe paysanne indigène mieux développée est indubitablement d'une grande importance. Le gouvernement s'est longuement étendu sur ce sujet à d'autres occasions.

L'institution d'un fonds de crédit pour la classe moyenne sera prise en considération d'urgence. L'objectif est d'octroyer, à l'aide de ce fonds, du crédit dans une large mesure à l'industrie indigène, à la pêcherie, à la petite agriculture et à la coopération, en ce qui concerne les entreprises de moyenne importance.

Pour ce qui regarde les coopératives, le gouvernement s'en tient au point de vue général, que leur création doit être le résultat d'une activité spontanée de la population indigène. Ce n'est que dans cette voie qu'un mouvement coopératif sain et puissant pourra être attendu et qu'il prendra fermement racine dans le sol économique. Il en résulte qu'en principe aucun subside n'est accordé aux associations coopératives. Exception

est faite uniquement en faveur des coopératives qui ne peuvent pas se passer d'appui pécuniaire, et qui paraissent susceptibles de s'affranchir rapidement. L'appui du gouvernement, sous forme d'ordres d'achat, ne se heurte pas aux mêmes objections. Au surplus, le gouvernement accorde son appui moral le plus large sur le terrain coopératif, en mettant à la disposition des intéressés ses services d'information amplement documentés.

L'Institut de la Pêche maritime mettra incessamment sur pied une organisation spéciale, qui rendra possibles l'octroi du crédit coopératif et sa répartition entre les associations de pêcheurs.

Il a été proposé de fusionner les différents fonds, qui octroient du crédit à l'activité économique indigène, en une seule banque gouvernementale chargée de favoriser l'économie indigène. Mais les objectifs auxquels les différents fonds doivent ou devront faire face sont tellement dissemblables, que le maintien d'un système de décentralisation paraît être mieux indiqué.

La situation alimentaire à Java reste, de façon générale, assez inquiétante, car, même avec une chute de pluie normale, le sol ne peut pas fournir une quantité suffisante de vivres pour la population, très dense. Dans un territoire aussi étendu que celui de l'île de Java, où la production est en majeure partie agricole et dépend par conséquent de la nature elle-même, des insuffisances continueront toujours de se produire, mais cette situation déficitaire ne donne pas une idée de l'état de choses réel. L'intervention de l'autorité, qui est bien au courant des faits, y pourvoit. Sans doute, il se produit des abus, mais le contrôle absolu de toutes les transactions du marché du riz serait totalement irréalisable. Il sera peut-être possible de remédier aux inconvénients résultant de la vente anticipée du riz, en cherchant à remplacer ce système par l'application d'une réglementation professionnelle aux rizeries.

D'autre part, l'autorité des Indes ne cesse pas de s'occuper de l'augmentation des productions vivrières, notamment dans la voie de l'extension de l'aire cultivée dans les Provinces Extérieures, de l'intensification de l'agriculture et du développement de la colonisation javanaise dans les Provinces Extérieures.

L'émigration vers les Provinces Extérieures constitue une partie importante de la politique du bien-être. Il est réconfortant de constater qu'elle peut être continuée, malgré l'épuisement des fonds prélevés sur l'allocation de 25 millions consentie par

les Pays-Bas pour cette politique de bien-être. Il a semblé qu'il n'y avait pas lieu de porter les dépenses de cette émigration à la charge du budget extraordinaire, et qu'il était suffisant de porter à la charge de ce budget les frais des grands travaux d'irrigation en faveur de la colonisation, et encore pour la moitié seulement : en effet, ces travaux présentent un certain caractère de rentabilité, comme suite à l'amélioration de la production du sol par l'irrigation.

Il n'est pas juste d'établir un rapprochement entre les frais de la colonisation et le nombre d'émigrants prévu. Les frais envisagés comportent non seulement les frais de transport des colons à déplacer dans l'année, mais également nombre de dépenses qui ont rapport à la prospection agronomique et aux reconnaissances techniques en vue de l'irrigation, aux recherches, à l'établissement des ouvrages, à l'organisation de nouveaux emplacements, nécessaires en vue de la formation de futurs noyaux de colonisation. Toutes ces dépenses ne se rapportent qu'à des déplacements ultérieurs de colons.

On peut volontiers concéder que le but envisagé dans l'œuvre de la colonisation ne pourrait être considéré comme pleinement atteint, que si de jeunes ménages javanais émigraient en nombre beaucoup plus considérable qu'à présent. Mais il ne faut pas perdre de vue que le rythme de la colonisation ne peut en aucun cas être forcé, sous peine de souffrir de sérieux contre-coups, lesquels auraient de graves conséquences financières et ébranleraient la confiance de la population javanaise dans la politique de colonisation. Cette politique exige, comme toute autre, non seulement de la persévérance mais aussi de la mesure et de la prudence. Elle fut un succès dans les dernières années, ce qui résulte du chiffre actuellement croissant des émigrants, et il importe de ne pas troubler la réussite par la précipitation.

En 1933, 750 colons seulement ont été transportés; en 1939, leur nombre s'est élevé à 45.964; pour l'année en cours, on prévoit qu'il atteindra celui de 55.000 personnes.

Le gouvernement a fait bon accueil à la proposition de désigner une ou plusieurs personnes spécialement chargées de prendre à cœur le développement de l'économie villageoise, ainsi que de l'économie européenne dans les entreprises petites et moyennes. Mais quant à l'immixtion progressive du village lui-même comme tel dans l'industrialisation, il n'y a dans ce domaine guère de place indiquée pour lui. On attache, aux

Indes, beaucoup de soins au développement du travail à domicile et de la petite industrie dans les villages; pour le surplus, le village est, par la nature des choses, d'une grande importance comme débouché, surtout pour les petites entreprises.

En ce qui concerne la politique minière, le gouvernement estime que l'exploitation par l'État doit être limitée à des cas tout à fait particuliers. A son avis, il faut tenir compte des risques, que font valoir les entreprises dans la négociation des conventions, et non pas faire dépendre uniquement la concession de l'acceptation pure et simple de conditions très favorables en faveur du Trésor. Il convient dans chaque cas particulier de négocier des conditions aussi favorables que possible pour le pays.

Politique intérieure.

Le seul point sur lequel les membres du « Volksraad », et ceux de la Seconde Chambre des États Généraux, soient unanimes, c'est sur la nécessité de poursuivre l'œuvre entreprise dans la voie des réformes politiques. Mais il est nécessaire, dans le choix de cette voie, et dans la détermination de la rapidité avec laquelle il convient de s'y avancer, de bien fixer tout d'abord, le point de départ et le but à atteindre, sans omettre d'attirer en même temps l'attention sur l'arrière-plan des relativités sociales et politiques, sur lequel la conduite à adopter doit se détacher.

Le point de départ se trouve dans l'ensemble des prescriptions contenues aux articles 62 et 64 de la Loi Fondamentale, selon lesquelles :

« la direction suprême appartient à la Couronne, au nom de Laquelle l'administration générale est exercée par le gouverneur général; »

« l'organisation de l'État est réglée par la loi, de même que d'autres objets, aussitôt que le besoin paraît exister; » et

« la réglementation des affaires intérieures des Indes Néerlandaises est déléguée à des organes qui y sont établis, sous réserve des exceptions prévues. »

Le sens du développement, dont le point de départ est ainsi ancré dans la structure du Royaume, nous est indiqué par le gouvernement même qui a conçu les articles de la Loi Fondamentale, en ces termes :

« En ce qui concerne les affaires intérieures, la législation, aussi bien que l'administration, doivent, autant que possible, être

remises aux mains de corps et d'autorités qui siègent aux Indes; une influence et une participation, aussi grandes qu'elles peuvent l'être, doivent être reconnues à la population établie aux Indes dans la composition de ces corps. »

Le but auquel la voie à suivre doit conduire découle de ceci : l'autonomie des Indes Néerlandaises, dans l'intérieur du lien d'empire, s'accroît pour ainsi dire d'elle même, à la cadence déterminée par la mesure dans laquelle on entend agrandir l'influence réelle de la population sur la composition des corps représentatifs.

Ce sont là des notions décisives, et il semble qu'on ne se rend pas toujours assez compte du fait que, depuis 1922, un ample espace se trouve ainsi assigné à l'Inde, par la Loi Fondamentale elle-même, pour le déploiement de son statut politique.

Mais il importe aussi de dessiner sommairement l'arrière-plan social et politique de ce tracé.

Il a été souvent répété, au point que c'est presque devenu un lieu commun, sans cesser néanmoins d'être une vérité, que l'Inde Néerlandaise a parcouru à une cadence vertigineuse le chemin de sa croissance, depuis l'état de *colonie* administrée d'une manière absolument autocratique, jusqu'à celui d'un *pay*s qui, dans une grande mesure, s'administre lui-même. Cette rapide croissance s'est produite sous la pression de circonstances historiques; le monde vivait en ces années sous l'impression profonde des transformations radicales, dans l'ordre social et dans l'ordre mental, qui se sont manifestées après la guerre mondiale. Le statut de l'Etat des Indes Néerlandaises, tel qu'il se trouve formulé dans les articles pré rappelés de la Loi Fondamentale, et tel qu'il est mis à exécution d'une manière large dans le Règlement de l'Etat des Indes, est l'incarnation des conceptions d'une époque portée en avant par une puissante passion de réformes. Les hommes au pouvoir, qui dirigeaient à cette époque la politique coloniale néerlandaise, ont fait preuve d'une intelligence sagement pénétrante, en élevant l'édifice de l'Etat dans l'esprit de prévoyance qui était requis par leur époque. Leurs successeurs demeureraient inférieurs à la mesure des initiateurs de la réforme, s'ils méconnaissaient, aussi bien pour notre temps que pour le temps qui vient, ce caractère qui marque la transformation opérée naguère, et qui persiste dans ce tout étatique. Beaucoup se rendent coupables de cette mécon-

naissance, qui déjà, après un temps très court, sollicitent une nouvelle édification, en dehors de l'espace légal actuel.

On ne peut, d'autre part, non plus omettre de reconnaître le fait, que le monde d'aujourd'hui décèle lui aussi des tendances qui devront avoir une forte influence sur le développement des relations publiques. Des courants d'esprit extrêmement importants se dessinent avec force dans l'Orient. L'éveil de ces forces provient au premier chef du complexe entier des institutions appelées à l'existence sous l'influence de l'Occident, et des mesures mises à exécution dans l'intérêt du développement social, économique et intellectuel des peuples de l'Orient. Ce mouvement est stimulé par les tensions qui s'accumulent de nos jours dans l'atmosphère mondiale; aussi personne ne peut-il se dissimuler que les temps présents exigent de nous une politique menée dans un esprit puissant et large.

Il vient d'être mis en lumière que l'espace légal existant offre encore une place assez vaste pour le déploiement d'une telle politique. En moins de dix ans, il a été reconnu au corps représentatif, installé en 1918 avec une compétence exclusivement consultative, une compétence très étendue dans la participation aux décisions, sur le terrain entier de la législation qui concerne les affaires intérieures des Indes. Le fait que ceci ne se trouve pas intégralement et formellement énoncé dans les dispositions expresses du Règlement de l'État des Indes explique apparemment la constatation qu'il existe à cet égard beaucoup d'incompréhension. En réalité, la position que le « Volksraad » occupe dans la formation de la politique gouvernementale, directement et indirectement, est déjà d'une importance tellement extrême, que seule une modification radicale et profonde de la société indienne, dans laquelle ce collège prend ses racines, pourrait offrir un motif suffisant de porter ce corps représentatif à un niveau plus élevé encore d'autorité et de responsabilité.

Pendant ce temps de son histoire, ce corps représentatif a été modifié dans sa composition, en ce sens que la population indigène y a obtenu une part prépondérante. Les groupements politiques et sociaux du pays ont ainsi acquis la faculté de prendre part, dans une vaste mesure, au travail législatif, et la possibilité de s'exprimer d'une manière très large en public sur tous les problèmes de la législation et de la politique.

Il y a lieu maintenant de répondre à la question indiquée

plus haut, de savoir si, dans le temps très court qui s'est écoulé, une telle croissance des forces intérieures de la collectivité indigène se soit produite, qu'il soit indiqué de faire dès à présent d'autres pas dans cette sphère de l'organisation centrale.

C'est un fait incontestable que les Indes Néerlandaises se sont développées d'une manière satisfaisante, au point de vue spirituel et matériel, depuis l'entrée en vigueur du Règlement de l'État des Indes. En ce qui concerne la vie politique en particulier, la réforme administrative a fait pénétrer plus intimement le système des institutions régionales et locales dans la vie du pays, et, par ailleurs, elle en a étendu l'application à d'autres parties de la population et du territoire. Elle tend par là à faire prendre plus profondément racine dans la communauté, au système des institutions par lesquelles les indigènes peuvent prendre part à l'administration et à la législation, système au sommet duquel se trouve le « Volksraad ». Ces institutions d'origine occidentale, introduites dans un esprit de vigoureux progrès, ont particulièrement besoin du processus d'insensible croissance, là où elles doivent être supportées et alimentées en majeure partie par la fraction orientale de la communauté.

Il y a eu par conséquent aux Indes Néerlandaises, depuis 1927, un travail d'édification en partant des étages inférieurs, et un commencement de consolidation du système au sommet; mais cette procédure est loin d'être assez avancée pour que cette phase nécessaire puisse être considérée comme complètement atteinte; le moment n'est donc pas encore venu, où de nouveaux pas puissent être faits sur ce terrain de la fonction du « Volksraad » dans l'administration de nos territoires; la reconnaissance d'une compétence plus grande dans le domaine politique doit inséparablement aller de pair avec l'attribution d'une responsabilité plus grande, ce qui devrait avoir pour corollaire de dégager dans la même mesure de cette responsabilité les organes du Royaume, c'est-à-dire la Couronne et les États Généraux, qui actuellement la portent en dernière analyse.

La question qui se pose est donc de savoir si, aux Indes Néerlandaises, au cours de cette période, une force politique largement assise a pu croître, au point qu'une part importante de la responsabilité politique puisse être reportée sur elle, avec diminution simultanée et corrélative de la responsabilité des Pays-Bas. La réponse à cette question est déterminante pour apprécier ce qui est préconisé aux temps actuels, comme objet d'aspirations

et de conceptions politiques. En effet, des modifications de structure dans cette sphère de la position du « Volksraad », qui ne tiendraient pas compte de cette dévolution de responsabilité, manqueraient effectivement de sens. Il convient, à cet égard, de noter avec une attention particulière, que ceux qui sont portés à admettre des réformes de grand style en cette matière estiment néanmoins que toute émancipation plus avancée des Indes Néerlandaises presuppose une condition essentielle; ils estiment en effet qu'ils ne pourraient pas coopérer à la réalisation d'une autonomie plus grande des Indes, qui vienne réduire l'autorité des États Généraux, sans que, d'autre part, des garanties soient acquises de ce que le peuple des Indes soit réellement pénétré des idées démocratiques néerlandaises, dans toute la mesure conciliable avec les possibilités susceptibles d'exister aux Indes. Et c'est bien là le cœur même du problème.

Avant d'avancer plus loin dans l'examen de ce problème, il importe de se demander dans quelle mesure les aspirations, si abondamment vantées aujourd'hui, vers l'octroi de plus de droits politiques, peuvent être considérées comme répondant aux désirs importants et croissants de la population indigène dans son ensemble. Or, il est de fait qu'il en coûte encore de vraies peines pour amener la grande masse de la population à faire usage des droits politiques qu'elle possède dans l'organisation actuelle. De l'avis d'hommes prééminents dans les milieux indigènes, on ne peut constater dans le monde indonésien aucun mouvement ayant une signification réelle; ce peuple de dizaines de millions d'âmes doit encore être éveillé de son sommeil séculaire. Par rapport à cette grande masse, la faiblesse même du pourcentage numérique de ceux qui ont joui des bienfaits de l'enseignement est indubitablement un facteur d'importance, encore même que dans les matières politiques, il puisse ne pas falloir accorder à cette relation arithmétique une signification absolument prépondérante.

Et, dès lors, il est justifié d'attendre que le déploiement satisfaisant de la vie nouvelle, qui se constate sur le terrain intellectuel et matériel, et qui se manifeste surtout dans les domaines de l'enseignement, de l'agriculture, de l'industrialisation, étende ses prolongements sur le terrain politique, comme il ne manquera pas de le faire; l'épanouissement doit au préalable se produire en ce sens, que progressivement plus de talents

et plus d'élan viendront au jour, à l'effet de remplir la tâche que les institutions existantes offrent en réserve aux indigènes. Mais, tant qu'il n'en est pas ainsi, il serait vraiment déplorable que toute cette énergie, encore latente, puisse être détournée dans une direction autre que celle où la solution du problème de la conduite autonome de l'administration aux Indes Néerlandaises est cherchée, comme elle l'a été jusqu'à présent, c'est-à-dire avant tout dans la collaboration de plus en plus intensive des habitants avec l'autorité.

Cette conviction oblige à prendre position vigoureusement, et d'une manière qui ne soit pas susceptible de contestation, à l'encontre de désirs dont la réalisation serait funeste dans les circonstances actuelles, non seulement d'un point de vue général, mais aussi et principalement du point de vue du développement politique lui-même aux Indes Néerlandaises. Que cette conception puisse faire défaut à certains hommes d'avant-plan parmi les indigènes, et que ceux-là veuillent, dans leur impatience compréhensible, aller précipitamment de l'avant sans circonspection, ce peut être explicable; mais le gouvernement a le devoir de se cuirasser contre une condescendance qui, d'après une supputation exempte de griserie, ne pourrait pas en finale répondre à l'effet souhaité.

Les attributions politiques ne peuvent pas être conçues sans la responsabilité politique; et la responsabilité politique des conducteurs du peuple n'est pas concevable aussi longtemps que ce peuple lui-même n'est pas en état de regarder, au moins dans les grandes lignes, la conduite de la politique. Les faibles aptitudes politiques du peuple, pris dans son ensemble, sont encore loin de répondre à la mesure dans laquelle, depuis 1922, les compétences politiques sont déjà réparties aux Indes.

Il est possible, jusqu'à un certain degré, de concevoir quelque satisfaction de cette divergence, qui s'est établie entre la masse et l'élite; c'est en effet toujours la couche supérieure éduquée qui donne leur expression et leur forme aux idées et aux aspirations de l'ensemble. Mais ceci ne veut pas dire qu'on puisse impunément agrandir la distance, au point de vue intellectuel et politique, entre cette couche supérieure développée et le reste du peuple, au delà de toute mesure. Le gouvernement qui y prêterait la main commettrait une faute, à un double point de vue : il laisserait le peuple dans un état de minorité plus grand que jamais, et il sectionnerait la liaison qui doit rattacher la

couche supérieure à l'ensemble. Il porterait par là un préjudice apparemment irréparable au développement politique.

Une tâche, de nécessité primordiale celle-là, s'avère dans une autre direction pour ceux qui, tenant les regards fixés sur la gravité des temps présents, veulent réellement collaborer, avec la plus grande force possible, à la charge d'élever les Indes Néerlandaises vers une existence politique propre et indépendante. Cette tâche est celle de combler le vide qui existe encore actuellement entre les droits politiques et la capacité politique. Dans cet ordre d'idées, il est de primordiale nécessité d'édifier l'activité des communautés locales et régionales, et de l'approfondir, en consacrant l'attention à éduquer, dans ces milieux, un intérêt plus grand pour la chose publique, et un sens de responsabilité dans la participation des habitants à l'administration. Même dans les régions où la réforme de l'administration a été mise en vigueur complètement, la pratique de ces institutions locales reste encore de nos jours en arrière sur la législation organique, qui consacre le principe de la participation d'un corps représentatif à l'administration responsable. C'est là qu'il y a encore un champ de travail que ne peut pas négliger un effort politique vraiment constructif.

La mise en œuvre et l'approfondissement de l'autonomie locale et régionale sont, pour tous ceux qui ont à cœur le développement du pays, une tâche qui non seulement ouvre en elle-même d'importantes perspectives, mais qui, en même temps, est une condition indispensable de toute croissance nouvelle dans la sphère de l'autonomie centrale.

D'aucuns contestent qu'il convienne qu'un développement politique normal doive nécessairement commencer par les unités administratives inférieures, pour se poursuivre ensuite progressivement vers les institutions supérieures; ils concèdent cependant que, d'une part, une liaison réciproque doit exister entre l'administration régionale et l'administration centrale, et que, d'autre part, une idée saine se trouve, à la base de cette liaison, dans l'exigence du caractère progressif de la transformation, pourvu que cette progressivité ne dégénère pas en lenteur. Mais peut-il être question de lenteur lorsqu'il s'agit d'institutions, dont la position est extrêmement importante, qui ne sont pas encore en vigueur depuis quinze ans, et dont celles qui se trouvent situées à l'étage local et régional n'ont pas encore eu le temps d'achever

leur croissance, en conformité avec les principes établis à ce sujet d'autonomie et de responsabilité ? Celui qui porte ses regards sur l'ensemble des institutions, par l'organe desquelles les indigènes prennent part, aux Indes Néerlandaises, à la gestion de la chose publique, celui qui notamment se rend compte de la place importante que le « *Volksraad* » occupe en fait à leur centre, ne peut pas demeurer sous l'impression que, dans la réalisation des réformes politiques, une influence démesurée ait été accordée jusqu'ici à la considération qu'un groupe numériquement insignifiant de la population indigène seulement est parvenu à la conscience politique et est en état de porter, dans la pratique, en partage avec les habitants d'autres origines, le poids de pareilles réformes. En effet, en dépit de cette disproportion incontestable, la reconnaissance de droits politiques se poursuit dans une mesure importante et à une allure rapide; ainsi donc on a devancé, et de loin, à l'égard de la population indigène, le développement politique, qui doit faire à la longue et en réalité de ces institutions un acquis pour le peuple entier.

L'histoire même des institutions publiques aux Indes Néerlandaises au cours de ce siècle fournit la preuve que des considérations d'avancement n'ont jamais été négligées dans la transformation de l'appareil politique.

Mais, au-dessus de cela, il y a ici en jeu un autre élément, non moins important, de la politique des Indes, qui ne peut pas être omis : à savoir le fait que, tout au long de cette évolution, se trouve engagé le double principe de l'autorité dans la direction néerlandaise aux Indes, du contrôle constant et de la responsabilité néerlandaise aux Pays-Bas.

Ce sont ces facteurs qui, nonobstant l'incapacité politique de la grande majorité de la population indienne, ont rendu possible la réalisation d'un ensemble très étendu de réformes politiques, comportant la participation des habitants au pouvoir en matière de législation et d'administration, cependant que par là aussi se trouvaient sauvegardées, en dernière instance, les garanties d'une administration supérieure impartiale, équitable et efficace. Dans la mesure où ces garanties, si agissantes surtout préventivement, viendraient à être diminuées ou suspendues, les objections contre une émancipation avancée de l'Inde, prématurée par rapport au niveau de développement de la grande masse indigène, croîtraient proportionnellement en poids, tandis qu'alors seulement on pourrait parler à bon droit d'un pays

régi par un groupe numériquement insignifiant d'hommes cultivés, dont aucun contre-poids politique ne balancerait la puissance.

Il n'en va pas autrement de la constatation qu'aucune prétention à la puissance politique ne peut être émise, là où il n'existe pas de force économique. Le fait que les Indes Néerlandaises et la grande majorité de ses habitants ne peuvent encore étaler qu'une force financière et économique toujours insuffisante n'a pas mis d'empêchement au rapide développement de l'autonomie financière et politique dans le courant de ce siècle, avec une participation importante des habitants à l'administration et à la législation. Mais ici aussi le maintien de la direction néerlandaise aux Indes, ainsi que du contrôle et de l'autorité indispensable aux Pays-Bas, l'a emporté sur l'absence de ces facteurs essentiels.

Sans doute, il y a des pays où un état économique arriéré similaire va néanmoins de pair avec la liberté politique; encore ne faut-il pas perdre de vue que cette liberté est souvent plus apparente que réelle; mais cela ne suffit pas pour que soient complètes les données d'un jugement comparatif sur ce qui est possible et souhaitable aux Indes Néerlandaises. Pour ces pays-là, il n'a jamais existé un pouvoir métropolitain responsable du bien-être général, lequel ne peut opérer sa retraite dans le cours du développement qu'au moment, et dans la mesure uniquement, où l'ensemble confié à ses soins a réalisé à cet effet les conditions indispensables. Il est bien certain qu'il s'est accompli en ces récentes années, aux Indes Néerlandaises, une croissance économique remarquable; mais ce n'est pas à dire que cette croissance ait laissé loin derrière elle le développement des institutions politiques, ni, autrement dit, que ce développement économique, aussi bien dans le passé que dans le proche avenir, ne trouve pas d'espace satisfaisant dans les limites de l'indépendance dont les Indes Néerlandaises jouissent sous leurs rattachements politiques.

Le rejet des prétentions qui tendent à faire reconnaître aux Indes Néerlandaises une situation indépendante ne doit pas faire considérer comme clos les échanges de vues au sujet des divers problèmes de l'orientation politique. Ces problèmes restent toujours à l'ordre du jour dans un pays comme les Indes Néerlandaises, qui subit de tous les côtés les effets d'un rapide

développement dans le domaine intellectuel et matériel à l'intérieur de ses frontières, et qui en outre ressent l'influence des modifications qui s'accomplissent dans le monde environnant. L'Inde est, dans le sens politique du mot, un pays jeune; elle accuse les caractéristiques de ce fait dans ses aspirations, indistinctes et impétueuses, à des changements continuels et à une augmentation d'influence, inlassablement exprimées par les organes de sa vie et de ses efforts politiques. Il faut tenir compte de ces revendications. Mais cela ne signifie pas que la valeur intrinsèque des désirs, qui grandissent dans la sphère de ces organes d'expression, doit être admise sans plus, ni que la réalisation immédiate de ces désirs est une exigence de bon gouvernement !

L'idée d'instituer aux Indes un parlement intégral, propagée par la parole et par la presse, fût-ce avec d'importantes réserves, et préconisée comme un objectif acceptable pour le législateur, vient vérifier l'exactitude des considérations qui précédent. Cette conception est compréhensible comme étant le vœu conscient d'une petite partie développée de la population; celle-ci se considère, et non sans bon droit, comme étant, aussi bien que les groupes les plus avancés de Néerlandais et d'Orientaux étrangers, en état d'aider à porter la responsabilité politique, qui, dans un système démocratique mûr, incombe à la représentation du peuple. Mais la constatation de ce mouvement d'idées compréhensible n'est même pas encore le début d'une démonstration de la valeur intrinsèque de cette conception, ni la preuve que sa réalisation est désirable.

Les promoteurs eux-mêmes de l'idée défont celle-ci de la modalité que la réalisation doit être accomplie dans un délai prédéterminé; il ne la comptent que parmi les possibilités d'un avenir relativement peu éloigné. En outre, ils croient pouvoir admettre que le maintien du lien avec la métropole doit être sous-entendu comme allant de soi; et ils terminent leurs considérations par la réserve pré rappelée, laquelle est la plus importante de toutes, à savoir qu'ils ne pourraient pas prêter leur collaboration à l'établissement d'une autonomie plus grande des Indes, qui dût entamer l'autorité des États Généraux, sans que par ailleurs des garanties fussent acquises de ce que le peuple indien soit pénétré de l'idée démocratique néerlandaise, dans toute la mesure compatible avec les possibilités qui existent aux Indes. Lorsqu'on envisage toutes ces réserves, on se

demande avec raison ce qui peut bien subsister encore de l'idée consciente, comme problème actuel de la politique indienne ?

Il n'est pas douteux qu'il soit éminemment conforme aux conceptions politiques néerlandaises d'aujourd'hui, de considérer comme des plus désirable la poursuite aux Indes d'un développement politique tel que celui qui tend vers un stade final, où le pays s'administre en harmonie avec les convictions fondamentales qui animent les grandes couches d'une société, mûrie intellectuellement et économiquement, désormais en état de recevoir l'ultime responsabilité de son orientation, ainsi que d'assumer la direction de celle-ci, tout en sauvegardant pour le surplus l'unité historique du Royaume.

La voie à suivre pour favoriser ce développement a été indiquée ci-dessus; c'est pour le gouvernement un devoir de suivre cette voie sans dévier, dans la conviction que c'est de cette manière, par le développement interne, par l'évolution profondément enracinée, que l'État acquerra sa configuration et sa substance.

Cent ans à peine se sont écoulés depuis qu'aux Pays-Bas ce système politique a connu un commencement de réalisation; un développement de plusieurs siècles avait précédé, au cours duquel le peuple des Pays-Bas a grandi en une nation homogène et s'est élevé à un niveau de puissance intellectuelle, financière et économique qu'on ne saurait sous-estimer. Celui qui n'a pas la conviction en conscience, qu'aux Indes Néerlandaises aussi la puissance politique, indispensable pour supporter une forme parlementaire de gouvernement, s'est formée par un développement analogue dans la population prise dans son ensemble, sera contraint d'en écarter résolument l'idée à ce moment-ci, comme pouvant être un problème de politique pratique pour notre époque; ou bien il devra entourer la réalisation de réserves si nombreuses, que l'idéal s'en trouvera altéré jusque dans ses fondements.

Donc, aussi longtemps que les responsabilités néerlandaises quant au gouvernement des Indes demeurent en l'état, il ne peut être opéré aucune modification essentielle dans les principes fondamentaux qui régissent les institutions d'État aux Indes, dans leurs rapports avec les Pays-Bas; et notamment pour ce qui concerne l'administration générale du Chef de l'État, au nom du Roi, par l'intermédiaire de la responsabilité ministérielle, soumise en son entier à l'appréciation des États Généraux;

et, encore à ce sujet, pour ce qui concerne la délibération avec le ministre sur la conduite du gouvernement, avec intervention au besoin de l'autorité décisive de la Couronne.

Tout ceci est directement contraire à l'image d'un gouvernement des Indes responsable en dernière instance devant un parlement indien; et cette contrariété n'est pas susceptible d'élimination, par aucune réserve ni modification.

Il reste un mot à dire de la composition représentative du « Volksraad ».

Ceux qui en préconisent la modification, dans le sens de l'augmentation du nombre des membres élus, reconnaissent eux-mêmes les difficultés qu'il y a à composer ce collège, avec un caractère aussi représentatif que possible. Mais celui qui se rend compte de ces difficultés ne peut pas sans scrupules acquiescer à des mesures qui pourraient aller à l'encontre du caractère représentatif du « Volksraad ».

Or, il faut reconnaître, sans s'attacher à une force numérique arrêtée, que l'affaiblissement délibéré du groupe des membres issus du monde des affaires occidentales, lesquels unissent une réelle compétence à une part importante de la force économique, entamerait la composition représentative effective de ce collège.

Par ailleurs, aussi longtemps que la formation des partis aux Indes aura le caractère incomplètement représentatif et la nature flottante qu'elle manifeste, un système de désignations supplémentaires demeurera indispensable, dans toute la mesure actuelle, précisément en vue de veiller à ce que le « Volksraad » représente autant que possible les éléments principaux dont la société des Indes est composée.

Ceux qui plaident en faveur de ce vœu y ajoutent le désir de voir remplacer partiellement l'élection indirecte par l'élection directe, tout en subordonnant le droit de vote à certaines exigences d'aisance et de développement. Laissons momentanément de côté nombre d'autres considérations importantes; il convient de signaler en particulier que, pour la très majeure partie de la collectivité indigène, l'introduction du droit électoral direct pour le « Volksraad » pourrait avoir une action désarticulante sur la structure sociale et politique; il serait pour cela plus recommandable de rechercher plutôt le développement de la participation au pouvoir dans le sens d'un droit d'élire organique, rattaché aux diversités si vivantes de la formation en groupes, qui caractérise la société indigène.

La prétention, dont la conviction dominera le mouvement nationaliste, que les institutions démocratiques sur le modèle occidental constituent le seul moyen d'élever la vie sociale à un niveau supérieur de bien-être dans tous les domaines, ne paraît pas exempte d'exagération. Il est plus vivement intéressant d'apercevoir qu'une partie importante du mouvement nationaliste reconnaît la valeur du travail constructif effectué sur le terrain des activités et des œuvres sociales.

Mais il faut bien dire qu'en ce qui concerne les formes de la vie politique, il n'y a guère autre chose à constater jusqu'à présent que des efforts pour imiter les institutions et les usages démocratiques occidentaux; et cependant il peut exister un doute fondé sur le point de savoir si ces institutions et ces usages conviennent, dans leurs dernières conséquences, à la structure de la communauté orientale. Sans doute, ce phénomène remarquable d'imitation se manifeste dans tout l'Orient, mais il n'est pas certain qu'à la base se trouvent des principes abstraits, autant que l'impuissance effective à découvrir, dès à présent, des formes propres, empruntées à la collectivité orientale pour la conduite de l'État moderne.

C'est bien plutôt le gouvernement des Indes qui tend, par l'édification de collèges représentatifs dans les Provinces Extérieures, à savoir les *Conseils de Groupement*, à chercher le rattachement des institutions à la structure sociale existante.

Dans le même ordre d'idées aussi, le gouvernement s'en tient au principe d'hérédité en ce qui concerne le pourvoi aux vacances dans les Régences. Ceux qui critiquent cette attitude perdent de vue que le gouvernement est lié par une prescription légale expresse, celle de l'article 126, paragraphe 4, du Règlement de l'État des Indes, qui dit :

« En cas de vacance des fonctions de Régent à Java et Madoura, l'un des fils, ou l'un des plus proches parents du dernier Régent, est choisi comme successeur, autant que possible, sous réserve des conditions de capacité, de zèle, d'honorabilité et de fidélité. »

Cette prescription légale doit être rapprochée de celle de l'article 118 de la même loi, suivant laquelle la population indigène est laissée, autant que les circonstances le permettent, sous l'autorité de ses chefs propres, institués ou reconnus par le gouvernement. Ces deux articles pris ensemble sont l'expression légale du principe important d'orientation administrative, qui s'appuie complètement sur les mœurs et les conceptions de la

société, et s'accorde entièrement avec son existence : le principe d'hérédité. Ce système de l'hérédité, mitigée par une sélection basée sur les qualités personnelles, est en harmonie avec les conceptions juridiques de la population, et respecte le lien traditionnel qui existe entre elle et ses chefs. On peut concéder que l'application de ce système peut parfois avoir pour résultat que des personnes qui, suivant le critère occidental, seraient tout indiquées pour remplir les fonctions de Régent, soient laissées à l'écart; il serait cependant injuste de ne pas tenir compte, dans la composition de ce corps administratif important, de tout ce qui fait la vie de la société à laquelle ce corps est destiné. L'expérience démontre au surplus que, sous le régime du système actuel, un corps de régents s'est constitué, qui fait preuve d'une capacité et d'une aptitude exemplaires dans l'ensemble.

En ce qui concerne la réorganisation de l'administration dans les Provinces Extérieures, les réalisations viennent à peine de commencer, puisque deux « *communes de groupement* » seulement ont été instituées et qu'une troisième est en voie de l'être; les propositions en vue d'autres installations sont en préparation. Les règlements sur la dévolution des attributions de l'État aux « *communes de groupement* », et sur les relations financières entre elles et l'État, établissent les bases de leur développement futur. A côté de cela, une déconcentration administrative de la plus haute importance se trouve mise sur pied dans l'introduction du système des budgets régionaux; dans le même cadre, l'institution d'assemblées régionales est en voie de préparation.

L'administration indigène dans les Provinces Extérieures repose donc sur la coutume (« *adat* »); toute tentative en vue de remplacer le pouvoir coutumier par l'administration des districts ne trouverait aucun appui auprès du gouvernement. Il va sans dire dès lors que la condition des « *Principautés Autonomes* » doit être considérée comme sûre entre les mains du gouvernement; celui-ci, loin de vouloir les supprimer, a dans ces derniers temps rétabli à l'état d'autonomie des régions précédemment incorporées dans le territoire d'administration directe.

L'augmentation des dépenses prévues pour le département de l'administration intérieure semble provoquer un doute quant au rétrécissement de la tâche de l'administration centrale, et, en particulier, de l'administration européenne, qui avait été mise en avant lors de l'élaboration de la réforme administrative. Certains voient dans l'augmentation des dépenses une certaine résis-

tance de l'administration à ce rétrécissement de sa tâche; une légère ironie semble percer à travers l'intérêt avec lequel d'aucuns cherchent les indices d'un début de « *retraite systématique* » de l'administration européenne en faveur de l'administration indigène.

Ces opinions pèchent, dans une certaine mesure, par leur caractère unilatéral. Il est certain que, dans ces dernières années, on est allé trop loin dans la voie des réductions opérées sur l'appareil administratif, et qu'il s'est produit un affaiblissement inquiétant de celui-ci; cet appareil doit être l'objet d'un rétablissement modéré. La modicité même des augmentations proposées, et dont la majeure partie d'ailleurs concerne l'administration indigène, n'est aucunement l'indication d'une résistance au rétrécissement de l'appareil central.

Si l'on ne peut vraiment pas méconnaître qu'il soit besoin d'un certain rétablissement, après les compressions sévères des années de crise, la question de savoir si ce rétablissement est conciliable avec les buts mis en avant à propos de la réforme administrative et de l'émancipation ne peut guère être posée. L'objet de la réforme de l'administration tend quand même bien à confier aux communautés autonomes une partie, susceptible d'accroissement, en signification et en ampleur, de la tâche assumée antérieurement par l'organisation centrale et officielle; l'émancipation tend bien à faire assurer directement par l'administration indigène une partie, qui deviendra progressivement plus importante, de la tâche de l'Etat. Les doutes manifestés signifient que, sous l'action concordante de ces deux principes, on attendait une réduction numérique du personnel européen, et, voyant qu'au contraire il est prévu une certaine augmentation, quelques-uns se demandent quand il sera finalement question de commencer la « *retraite systématique* », tandis que d'autres mettent en garde contre le fait que de cette manière deux systèmes administratifs seront mis en présence et en conflit.

Les chiffres absous qui indiquent la force numérique du personnel des services administratifs ne peuvent pas, pris isolément, donner une vision réelle des choses, si on ne les met pas en regard du développement interne et externe de la communauté, dont les cadres de l'Etat sont chargés d'assurer le soin. La réforme administrative et l'émancipation systématique ont été introduites, en ce qui concerne l'île de Java, en 1925; dans les quinze années qui se sont écoulées depuis, la population s'est

augmentée d'un nombre considérable de millions; le développement social a fait d'importants progrès, sous l'influence du mouvement des affaires et sous l'action des mesures prises par le gouvernement, le développement intellectuel de la population s'est élevé également d'une manière très sensible; des institutions politiques, qui font pénétrer l'intérêt pour la chose publique dans des cercles toujours élargis, exercent aussi leur action parallèlement. Les effets de tous ces facteurs ont grossi fortement les besoins des services administratifs; chaque développement nouveau crée des besoins nouveaux.

Si le gouvernement avait dû faire face seul à ces besoins croissants, et s'il n'avait disposé pour cela que de l'ancien appareil cristallisé dans l'administration européenne, l'effectif numérique du personnel eût dû être enflé démesurément. Dans la réalité, c'est l'inverse qui s'est produit. En 1922, le nombre des fonctionnaires de tous rangs, en service à Java et à Madoura, s'élevait au total à 222; au projet de budget actuellement à l'examen, la formation des cadres prévus pour 1940 comporte un effectif de 152 fonctionnaires.

Cette réduction, opérée tandis que la tâche à accomplir ne cessait de grandir en amplitude et en profondeur, n'a été possible que parce que, d'une part, une partie importante de cette tâche a été attribuée aux communautés autonomes, et que, d'autre part, la tâche et la responsabilité ont été dans une large mesure attribuées aux cadres indigènes de l'administration.

On objecte que deux systèmes administratifs se trouvent ainsi mis en présence, ce qui est une source de confusion et de désordre.

Il est exact qu'il existe à Java et à Madoura deux systèmes administratifs, qui voisinent et qui se développent l'un et l'autre : le système gouvernemental et le système autonome. Mais ces deux systèmes n'existent-ils pas dans tout État moderne, chacun avec sa sphère propre, sans être jamais complètement séparés, et se complétant l'un l'autre ? Il faut y ajouter qu'aux Indes Néerlandaises le développement est encore récent dans cette voie. Jusqu'il y a peu d'années, le pays était soumis à l'administration directe du gouvernement seul. Actuellement l'objectif principal de notre politique aux Indes est de placer une partie toujours croissante des charges de l'autorité aux mains de corps qui peuvent être considérés comme représentatifs de la population. Comment un développement dans ce sens pourrait-il être réalisé sans laisser travailler en parallèle les

deux systèmes ? Loin d'être une objection, cette dualité est le signe d'un développement sain dans le sens démocratique.

Une autre critique est faite par ceux qui prétendent voir dans l'administration de l'intérieur une démocratisation progressive qui la minerait et qui aurait déjà eu de funestes effets. Aucune constatation concrète n'étaie ce reproche. Bien au contraire, la compétence, le dévouement et l'aptitude traditionnelle à diriger, dont témoigne le personnel d'administration, garantissent que ce corps restera, dans les contingences et les circonstances nouvelles, entièrement à la hauteur de sa tâche.

En ce qui concerne la « retraite systématique » de l'administration européenne en faveur de l'administration intérieure indigène, il suffit d'ajouter qu'après l'introduction de la réforme administrative, qui a agrandi la tâche et l'indépendance des fonctionnaires indigènes, la répartition des attributions entre les deux parties du corps administratif a reçu sa formule dans le règlement, repris au *Journal Officiel* de 1931, n° 168, qui donne à la tâche de l'administration indigène une importante extension.

Enfin, en ce qui concerne les subventions allouées aux institutions secondaires, il importe de rappeler que les relations financières entre l'État et ces institutions sont basées sur un système de participation dans les moyens dont dispose le gouvernement; par ce système, il a été attribué à ces organismes ce qui, avant l'intervention de la réglementation, était affecté par le gouvernement aux attributions qui leur ont été désormais déléguées; une marge est prévue en vue d'un certain accroissement initial. Pour le développement ultérieur de leur tâche autonome, ces communautés inférieures sont, comme le gouvernement lui-même, tenues de régler le déploiement donné à leur activité dans la mesure de leur force financière propre. Ce n'est que de cette manière que l'autonomie peut devenir une réalité vivante. Les subventions majorées prévues au budget ne sont donc pas à considérer comme des subsides, mais comme une part, qui revient automatiquement aux communautés inférieures, dans le rendement plus élevé prévu en 1940.

La question de savoir si ces moyens sont suffisants pour faire face à la tâche autonome doit en premier lieu être examinée par les communautés intéressées elles-mêmes; dans la négative, elles trouveront dans cette insuffisance même un aiguillon qui les excitera à explorer leur terrain fiscal. Il appartient évidemment au gouvernement de veiller à ce que les administrations

disposent des moyens nécessaires pour remplir leur tâche auto-nome et pour la développer convenablement; il devra veiller, d'autre part, à ce qu'une accumulation de contributions n'impose pas aux contribuables une charge trop lourde.

Le gouvernement dispose, à ces fins, d'un personnel de liaison entre l'administration de l'intérieur, européen et indigène, et les administrations autonomes; il faut, dans les relations entre l'une et les autres, une sage prudence et une limitation volontaire, car on ne peut pas perdre de vue que l'autonomie et l'activité indépendante sont le but même de la réforme.

Il est trop tôt pour parler de résultats. Mais il est de fait que les organes locaux s'intéressent à leur tâche d'une manière digne de grand éloge et qu'ils s'attachent à la défense des intérêts locaux d'une manière de plus en plus continue et intensive. Il doit désormais être considéré comme exclu que le gouvernement puisse jamais reprendre à nouveau le soin des intérêts assurés par les Conseils de Régence.

Politique scolaire.

Une vive satisfaction a été marquée au sujet de la prévision au budget d'une extension et d'un renforcement de diverses branches de l'enseignement; une critique a cependant été ajoutée, d'après laquelle ce qui est fait actuellement ne serait de loin pas suffisant pour régagner l'arriéré qui existe, ni pour satisfaire aux besoins normaux d'enseignement de la population.

Il s'agirait d'abord de déterminer en quoi consistent l'arriéré et les besoins normaux. Certains se basent à cet égard sur le nombre d'enfants de 6 à 12 ans; d'autres insistent sur le développement de l'enseignement populaire par l'augmentation du nombre de branches, et spécialement par l'extension de l'enseignement du néerlandais; dans ce mouvement d'idées, le respect des exigences du *principe d'uniformité* entre la culture néerlandaise et la culture indienne paraîtrait s'imposer aux esprits.

Ces considérations ne tiennent pas un compte suffisant de certains facteurs extrêmement importants. Il a été fait allusion, pour y répondre, d'une part, aux limites des exigences budgétaires, d'autre part, au fait que la population ne manifeste de loin pas partout dans l'archipel une préparation, ou du moins une préparation suffisante, pour faire suivre à la jeunesse l'en-

seignement qui lui est offert. Ce dernier fait nous met sur la trace d'un facteur sous-jacent qu'il importe de dégager.

Le fait fondamental, qui doit servir de point de départ pour toutes les considérations relatives à la tâche que les Pays-Bas ont à remplir aux Indes dans le domaine de l'enseignement, est que *notre* enseignement représente pour la population de cette partie de l'empire une *valeur culturelle étrangère*. L'enseignement, que l'Orient connaissait longtemps avant l'arrivée des occidentaux et qui y est encore très répandu, est d'un tout autre caractère; il ne vise pas à inculquer des connaissances intellectuelles, mais à apprendre et à approfondir la religion et la science religieuse. Cet enseignement possède une valeur culturelle propre; il a grandi harmonieusement dans la culture des peuples de l'Orient, et il répond à leurs plus profonds besoins. C'est l'enseignement de peuples qui ne connaissaient pas la vie occidentale moderne, et qui s'étaient enfermés, loin de la vie active et agitée, hors du trafic mondial et de l'économie mondiale, dans un isolement qui protégeait leur vie intellectuelle et spirituelle comme d'une muraille de Chine.

Maintenant, les peuples de l'Occident sont placés devant la tâche d'amener cette population de nombreux millions d'âmes à une culture inséparablement liée à la manière de vivre occidentale, qui entraîne dans sa course les peuples et les pays de l'Orient. Considérés du point de vue de l'histoire culturelle, ces événements présentent l'aspect d'un heurt inévitable, mais aussi celui d'une fécondation réciproque, de deux cultures mondiales; cette marche est un phénomène significatif d'histoire mondiale, puisque, dans ses dernières conséquences, il influencera profondément l'aspect du monde et sa civilisation.

Les Pays-Bas ont, dans leurs vastes possessions d'outre-mer, la responsabilité d'assurer une partie de cette progression, c'est-à-dire, dans le domaine qui nous occupe, la diffusion générale d'un minimum de connaissances indispensables pour la conduite d'un État moderne; et ceci a pour corollaire l'éducation supérieure d'une partie de la population, appelée à s'acquitter de cette conduite de l'État. Ce but ne peut pas donner lieu à des divergences de vues. Toute la lumière doit tomber sur la différence de méthode.

Si les Pays-Bas disposaient de moyens suffisants, en hommes et en argent, on pourrait chercher à atteindre le but, en s'efforçant de transplanter dans la communauté indienne les modes d'enseignement susceptibles de communiquer à celle-ci un déve-

loppement intellectuel, que notre pays a atteint au cours d'une croissance séculaire. Il faudrait alors couvrir le pays, dans le temps le plus court possible, d'un réseau d'écoles suffisant pour donner à tous les enfants un enseignement primaire de six années avec un programme scolaire richement varié.

Dans cette manière de voir, la prémissse, qu'aussi longtemps que tous les enfants de 6 à 12 ans ne jouissent pas de cet enseignement il subsiste un arriéré, serait en effet à sa place; il en est de même de l'exigence d'un enseignement général en langue néerlandaise, car c'est un système d'enseignement néerlandais qu'on transporterait ainsi aux Indes; et il en serait encore de même du *principe d'uniformité*, car il ne serait tenu aucun compte de l'infînie variété qui existe dans la communauté indienne. Cet ensemble de conceptions est conséquent, mais il faut le rejeter, non seulement parce que les forces nous manquent pour réaliser une pareille politique scolaire, mais surtout parce que cette orientation serait funeste dans la rencontre des cultures. Elle impliquerait, non pas que le peuple qui a atteint un développement intellectuel plus élevé imprime une direction, mais que *par sa supériorité intellectuelle il opprimerait violement l'antique culture existante*. Ce n'est pas d'une telle façon que notre rôle peut être compris. Nous avons le devoir de tenter toujours de conserver ce que nous avons trouvé en Orient de beau et de respectable; et ceci ne sera possible que par une orientation circonspecte, attentive à faire coexister harmonieusement les formes et les valeurs que nous devons bien apporter, avec tout ce qui est la propriété des peuples de l'Inde.

Une orientation ainsi conçue ne peut pas progresser par bonds. Un pas fait dans cette direction a été l'introduction, il y a une trentaine d'années, de l'enseignement populaire très simple. Il est d'une grande signification pour la réussite de cette marche, de cette marche de croissance harmonieuse, que l'enseignement soit simple dans ses formes et dans le volume des matières à enseigner, et, aussi bien, que la liberté de la population soit respectée, et soit uniquement guidée par une propagande bien dirigée. Lorsqu'en prenant en considération ces notions, on voit qu'après trente ans cet enseignement est arrivé si loin que 43 % de la jeunesse indigène arrivée à l'âge de 6 ans entre à l'école, ce résultat de notre politique scolaire, consciente de son but, peut revendiquer quelque éloge. Certes, une période de trente années n'est pas courte, mais appréciée à la mesure appropriée à la marche de l'édification d'une civilisation, dans la partie

du monde qui est confiée aux soins des Pays-Bas, cette période a la valeur d'une page dans le livre de l'histoire.

Ce n'est pas à dire que tout soit à rejeter dans l'ensemble des opinions entreprises ici. Il faut progressivement, mais avec force, s'attacher à améliorer la composition du corps enseignant populaire; mais si l'on réfléchit que l'effectif dépasse le chiffre de 33.000, on comprendra que l'effort, quelque puissant qu'il soit, ne peut être qu'insensible, car on ne peut pas mettre à l'écart, sans plus, tous les anciens membres.

Que le gouvernement n'éprouve aucun goût pour l'introduction de la langue néerlandaise dans l'enseignement populaire, cela résulte clairement de ce qui précède. Ce serait faire dans le domaine scolaire une expérience totalement déplacée, que de tenter de donner à la masse des jeunes gens, partout aux Indes Néerlandaises, une apparence de connaissance, totalement superflue pour leur vie ultérieure et nécessairement très superficielle, d'une langue très difficile pour eux.

Il faudra, au contraire, attacher la plus grande importance à la langue maternelle des différents peuples; mais ici aussi il importe d'aller progressivement, parce que les instituteurs qui les connaissent, aussi bien que les livres scolaires, font défaut.

Une autre question d'intérêt pratique est celle de la densité dans la distribution des écoles, où l'enseignement fait suite à celui des écoles populaires. La multiplication de ces écoles ainsi que l'addition de classes nouvelles sont des questions à examiner en se plaçant au point de vue des difficultés pratiques, car l'enseignement courrait facilement le risque d'excéder les capacités de la population scolaire.

Le transfert d'une partie de la charge de l'enseignement aux administrations des communautés inférieures autonomes est une mesure qui relève aussi de la politique scolaire telle qu'elle est esquissée ci-dessus. A côté du point de vue politique, le but de ce transfert est de faire en sorte, d'abord, que le soin de l'enseignement donné dans la sphère indigène, enseignement destiné à la grande masse de la population, soit mis entre les mains d'organes placés plus près de celle-ci que l'autorité de l'Etat, ensuite, que la croissance simultanée de l'école et du peuple soit assurée, et enfin, que l'école devienne progressivement la propriété intellectuelle de la population.

Ce but contraignait à accepter le risque qu'au début le transfert se fit avec quelque friction, et qu'il se produisît une sta-

gnation temporaire dans l'extension de l'enseignement. L'arrêt complet dans la création d'écoles nouvelles pendant la première année après le transfert a été suivi d'une certaine reprise; mais celle-ci n'est pas suffisante, si l'on tient compte de l'augmentation de la population et de la demande croissante d'instruction. Ce n'est pas que les communautés inférieures se désintéressent de l'enseignement; au contraire, elles témoignent à son égard d'une chaude sollicitude. C'est le défaut de moyens pécuniaires suffisants qui paraît être la cause du ralentissement. Il s'impose de rechercher une solution qui garantisse les progrès de l'enseignement, sans nuire à l'indépendance des Régences, ni compromettre leurs finances.

L'enseignement néerlandais-indigène a aussi fait l'objet d'une critique. Ici également les difficultés sont dues à des causes plus lointaines que celles dont on fait état. Le fait que la fréquentation de ces écoles n'a pas pu être contenue dans certaines limites restrictives n'est que la manifestation d'autres difficultés, plus profondes; et il faut écarter l'idée de n'en tracer les limites que d'après celles des besoins économiques et rationnels.

Dans le tableau de l'enseignement aux Indes Néerlandaises, l'école néerlandaise-indigène est l'une des parties les plus remarquables. Elle est l'école destinée à cette partie de la population indigène qui, bien qu'elle ne soit pas encore entièrement passée dans la sphère occidentale, touche cependant déjà à cette sphère et éprouve le besoin d'un enseignement entièrement orienté dans le sens occidental, d'un enseignement par conséquent qui, au point de vue qualitatif, est d'une autre nature que celui qui est destiné et qui est rendu accessible à la masse de la population. Cet enseignement doit donc, en un certain sens, former le pont entre la sphère orientale et la sphère occidentale; ses élèves, issus d'un milieu qui n'est pas encore entièrement dégagé de sa sphère propre, doivent être conduits par la voie de l'école dans la sphère de l'Occident. C'est donc en même temps un enseignement destiné à une couche flottante de la population; la génération, qui a elle-même reçu son enseignement dans ces écoles, préférera probablement pour ses enfants une école dont l'orientation soit intégralement européenne; cette génération, issue de l'école néerlandaise-indigène, a fait déborder celle-ci, tandis que devant les accès de cette école un nouveau groupe, se détachant de la sphère orientale, vient attendre. Ce caractère marque l'école néerlandaise-indigène d'un trait particulier, celui

d'un enseignement d'exception, destiné exclusivement à une couche spéciale de la population; il est manifeste que les écoles de ce type doivent répondre à des exigences particulières; aux Indes Néerlandaises on a édifié une école qui répond très bien aux données imposées.

Mais l'éclat qui émanait de cette institution scolaire occidentale a exercé une action, en quelque sorte biologique lointaine, en dehors des limites du groupe pour lequel elle avait été conçue. Le diplôme de sortie de l'école néerlandaise-indigène est devenu l'objet des désirs d'innombrables élèves, pour lesquels, d'un point de vue social, cette école n'avait pas une valeur proportionnelle aux charges qu'elle entraîne, pour lesquels, en fait, elle n'a d'autre signification qu'un déracinement complet de leur milieu culturel propre, sans que cette évasion aille de pair avec l'admission dans une autre sphère culturelle.

Le gouvernement se trouve ainsi placé devant l'obligation de donner une orientation aux désirs qui ont grandi dans un large cercle, au delà de ce qui peut être considéré comme souhaitable et admissible pour le développement harmonieux de la collectivité.

D'autres facteurs compliquent encore davantage ce problème. A l'époque où l'école néerlandaise-indigène fut créée, on admettait qu'un certain critère d'aisance, en ce qui concerne l'admission des élèves, coïnciderait à peu près avec les limites dans la société des groupes destinés à recevoir cet enseignement. Mais l'évolution économique de la société indigène a rompu cette corrélation; un nouvel examen est indispensable.

Un autre facteur, d'une signification peu commune, en ce qui concerne cette forme d'enseignement, se trouve dans la croissance des écoles privées non subventionnées, qui se sont développées surtout sur le terrain de l'école néerlandaise-indigène ou de l'enseignement qui se présente comme équivalent. Le gouvernement a donné des marques concrètes de son intérêt pour cette initiative. Sans doute, beaucoup ont des défauts et des insuffisances, mais le gouvernement ne peut pas rester insensible à l'effort. Il s'agira de voir de quelle manière et dans quelle mesure ces écoles pourront à la longue être un facteur fructueux dans l'ensemble du système scolaire.

Une enquête a donc été entreprise et se poursuit. Il ne semble toutefois pas que l'école néerlandaise-indigène puisse être supprimée, ni qu'elle puisse être maintenue tout en abandonnant

la langue néerlandaise comme langue véhiculaire, ce qui dénaturerait cette école.

L'attention du gouvernement continue à se porter également sur l'enseignement occidental.

La question s'est posée de savoir s'il ne serait pas recommandable de libérer l'enseignement moyen de formation générale aux Indes de l'exigence de concordance avec l'enseignement correspondant aux Pays-Bas. Ceci encore une fois touche à l'ensemble de la politique scolaire. D'une façon générale, la thèse qu'un développement libre, adapté aux besoins de la population, mérite la préférence sur un développement dévié par l'exigence de concordance, vaut pour l'ensemble du système scolaire. Il convient cependant de porter aussi l'attention sur ce qui intéresse cette partie de la population des Indes qui entretient d'étroites relations personnelles avec la métropole; le maintien de ces liens constitue un intérêt social et culturel réel pour les Indes Néerlandaises. Il semble nécessaire de laisser subsister, dans le domaine de l'enseignement moyen, des écoles qui satisfassent à l'exigence de la concordance avec l'enseignement aux Pays-Bas, en vue de satisfaire cette partie de la population qui se compose principalement, mais pas exclusivement, d'Européens, aussi bien qu'en vue de favoriser de fructueux échanges scientifiques entre les Pays-Bas et les Indes.

Il est d'ailleurs inexact qu'il n'existe aux Indes aucun enseignement moyen autre que celui qui est soumis à cette exigence de concordance. Les sections de l'école moyenne générale sont inspirées des besoins du pays et de sa population, et possèdent leur plan scolaire propre. Le fait que certaines de ces sections ont peu de succès dans le milieu indigène démontre que la population elle-même apprécie parfois différemment les considérations que l'autorité supérieure tient pour justifiées.

Les relations entre l'enseignement officiel et l'enseignement privé sont aussi mises en discussion en ce qui concerne l'enseignement moyen; il suffira de rappeler que l'octroi de subsides à ce dernier n'a pas pour objectif de soutenir les convictions dont ces écoles émanent, mais uniquement de favoriser l'accomplissement meilleur de la tâche scolaire. Mais le gouvernement reconnaît aussi qu'il a le devoir de sauvegarder l'école publique et de la maintenir à la hauteur de son niveau, tant pour ce qui regarde l'instruction que pour ce qui concerne le matériel.

ANNEXE II

SOURCES.

Renseignements puisés dans
l'Annuaire de Documentation coloniale comparée, publié par
 l'Institut Colonial International.

Les références indiquent le millésime, le numéro du volume et la page.

I. — L'évolution économique.

A. — LES DEUX MOUVEMENTS EN SENS CONTRAIRE DE 1937 ET 1938.

Congo, 1938, I, 9.

Indes Néerl., 1938, I, 245, 246, 286.

Libye, 1938, I, 455.

Emp. col. franç., 1938, II, 22, 24.

Emp. col. brit., 1938, III, 12.

Dévaluations monétaires et conversions. Effets.

Indes Néerl., 1938, I, 245.

Inquiétudes d'ordre international. Effets.

Indes Néerl., 1938, I, 244.

Répercussions budgétaires de la réaction de 1938.

Congo, 1938, I, 10; 1937, I, 10, 15.

Indes Néerl., 1938, I, 236, 237.

Emp. col. brit., 1938, III, 12.

B. — LA SENSIBILITÉ DE L'ÉCONOMIE COLONIALE.

1^o *L'absence d'économie intérieure.*

Congo, 1937, I, 16.

Indes Néerl., 1938, I, 246.

2^o *La domination du commerce extérieur.*

Rhodésie, 1938, III, 322, 335.

La demande américaine.

Indes Néerl., 1938, I, 247; 1937, I, 402.

Emp. col. brit., 1938, III, 12.

3^o *La capacité de production des colonies.*

Indes Néerl., 1938, I, 244.

Emp. col. franç. (contingements), 1938, II, 62.

Emp. col. brit. (id.), 1938, III, 70, 83, 180, 182, 468, 474, 494.

4^o *L'exportation des capitaux.*

Congo, 1938, I, 10; 1937, I, 22 (note), 151.

Indes Néerl. (balance), 1938, I, 280.

Emp. col. franç., A. E. F., 1938, II, 205.

C. — LA DÉFENSE DE L'ÉCONOMIE COLONIALE.

1^o *La rétention des capitaux. Epargne.*

Emp. col. franç., A. E. F., 1938, II, 210.

Emp. col. brit., Côte de l'Or, 1936, III, 427; Kenya, 1936, III, 360; Nigéria, 1936, III, 633; Rhodésie, 1936, III, 697; Tanganyika, 1936, III, 749; Uganda, 1936, III, 819.

Emprunts locaux.

Afr. ital., 1938, I, 459, 496.

Emp. col. franç., 1938, II, 13; Indo., 1938, II, 72 (note), 76.

Emp. col. brit., Ceylan, 1938, III, 104, 110.

2^e *L'industrialisation.**Entreprises locales :*

Indes Néerl., 1938, I, 249; 1933, I, 131.

Emp. col. franç., Indo., 1938, II, 76; 1937, II, 106; A. O. F., 1937, I, 607.

Emp. col. brit., Ceylan, 1937, III, 115; Tanga., 1938, III, 401 (crédit minier).

Contrôle industriel :

Indes Néerl., 1938, I, 249, 434; 1937, I, 504, 509; 1934, I, 266.

Afr. ital., A. O. I., 1938, I, 457.

3^e *Le paysanat et la colonisation agricole indigènes.*

Congo, 1938, I, 33.

Emp. col. franç., Indo., 1937, II, 104.

Emp. col. brit., 1938, III, 15, 24 (VII); Kenya, 1936, III, 511.

Paysanat et main-d'œuvre :

Congo, 1938, I, 10.

Commerce :

Emp. col. franç., 1938, II, 29, 33; A. O. F., 1938, II, 280; Mada., 1937, II, 461, 463.

Emp. col. brit., 1938, III, 13, 14, 21, 158; Ceylan, 1936, III, 261.

Usure et prêts :

Indes Néerl., 1938, I, 434.

Emp. col. franç., Indo., 1938, II, 73; 1936, II, 152.

Emp. col. brit., 1938, 299, 357; Kenya, 1936, III, 563.

a) *Stabilisation rurale.**Plantations pérennes :*

Congo, 1938, I, 33, 35.

Irrigation :

Indes Néerl., Indochine, Madagascar..., *passim*.

Fermes mixtes :

Côte de l'Or, 1937, III, 178, 179; Nigérie, ...; A. O. F. (Indénié).

Erosion :

Emp. col. brit., 1938, III, 14, 26, ...

b) *Procédés agricoles.*

Indochine, 1936, II, 90.

d) *Contrôle agricole.*

Congo, 1938, I, 153, 163; Angola, 1937, I, 848, 853.

Emp. col. franç., 1936, II, 26, 28; 1937, II, 82.

Emp. col. brit., 1938, III, 15, 395.

Colonisation indigène :

Indes Néerl., ...

Indochine, 1938, II, 73.

Emp. col. brit., Ceylan, 1938, III, 62; Tanga., 1938, III, 383.

4^e *La défense fiscale des colonies.*b) *Désertion des bénéfices.*

Rhodésie, 1938, III, 332 (VI), 335 (XXVII).

Politique d'Etat :

Indes Néerl., 1938, I, 236.

II. — *L'évolution politique.*1^e *Les tendances revendicatrices.*

Madagascar, 1937, II, 14, 19, 20.

Défense militaire des colonies.

Emp. col. franç., 1938, II, 10, 13, 15, 19, 20, 37, 38, 42, 207.

Emp. col. brit., ...

2^e *L'impérialisme.*

Indes Néerl., 1938, I, 345 (immigration), 360 (constitution), 362, 534 (navigation); 1937, I, 480, 502.

Italie, 1938, I, 454 (axe Rome-Berlin); 1937, I, 712.

Portugal, 1938, I, 718.

Emp. col. franç., 1938, II, 10, 45; Nationalité française : Indo., 1938, II, 161; 1937, II, 100, 188;

1936, II, 159; A. O. F., 1937, II, 425; Mada., 1938, II, 320

Emp. col. brit.; Colonial Office; Unification et collaboration, 1938, III, 10, 11, 14, 42, 44, 77, 110, 112, 113, 114, 116; Kenya, 1938, III, 20 (rapprochement entre élément européen et indigène).

3^e *L'administration coloniale.*

Détragement.

Emp. col. franç., Indo., 1938, II, 77; 1937, II, 100, 101, 102; A. O. F., 1938, II, 247.

Emp. col. brit., Rhodésie, 1938, III (XIV).

Décentralisation.

Indes Néerl., 1938, I, 240 (budgets locaux), 243, 358, 364, 365, 380.

Emp. col. franç., Indo., 1938, II, 75 (VIII); 1937, II, 400; A. E. F., 1938, 232, 233, 236.

Emp. col. brit., Ceylan, 1936, III, 223; Kenya, 1938, III, 178; Rhodésie, 1938, III, 333 (X, XI); Uganda, 1938, III, 510, 515.

Groupement de villages.

Emp. col. brit., Nigéria, 1938, III, 22, 259, 261; 1936, III, 604; Ceylan, 1936, III, 224.

Renforcement de la fiscalité.

Indes Néerl., 1938, I, 346.

Emp. col. franç., 1938, II, 75; Tonkin, 1938, II, 149; 1937, II, 187.

Emp. col. brit., Ceylan, 1938, III, 92; Kenya, 1937, III, 302; Nigéria, 1938, III, 291, 292; 1937, III, 405.

4^e *Politique sociale.*

a) *Santé :*

Dans les masses indigènes.

Emp. col. franç., 1938, II, 10; Indo., 1938, II, 74, 82; A. O. F., 1938, II, 247 (personnel médical 200 Blancs + 1000 Noirs).

Emp. col. brit., Ceylan, 1936, III, 225; Rhodésie, 1938, III, 334 (XX).

Nutrition.

Congo, 1938, I, 26.

Indochine, 1937, I, 24.

Emp. col. brit., 1938, III, 15, 16; 1936, III, 100.

b) *Enseignement :*

Instruction des masses.

Emp. col. brit., 1938, III, 18, 62; 1936, III, 11, 120.

Ecoles rurales.

Congo, 1938, I, 33.

Emp. col. franç., Indo., 1938, II, 142; 1936, II, 120; Mada., 1938, II, 320.

Emp. col. brit., 1938, III, 18; 1936, III, 95.

Ecole de Missions.

Emp. col. brit., 1936, III, 11.

Elites scolaires.

Indochine, 1938, II, 76 (IX); 1937, II, 103; 1936, II, 97.

Enseignement + vocationnel.

Emp. col. franç., Indo., 1938, II, 108, 109; A. E. F., 1937, II, 390; A. O. F., 1938, II, 247.

Emp. col. brit., 1938, III, 17, 18.

Ecole d'administration.

Indes Néerl., 1938, I, 333.

c) *Le travail.*

Indochine, 1937, II, 105, 110 (mystique sociale).

Législation.

Congo, 1938, I, 47 (vœu de la Commission de Protection des Indigènes).

Afr. Orient. Ital., 1938, I, 615.

Emp. col. franç., 1938, II, 75, 247, 383, 395; 1936, II, 185.

Emp. col. brit., 1938, III, 19; Bechuanaland, 1937, III, 146; Kenya, 1937, III, 234.

Interrelations.

Emp. col. brit., 1937, III, 498; 1936, III, 119, 121.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
I. — L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ...	3
A. — Les deux mouvements en sens contraire de 1937 et 1938 ...	3
Observation. — Les répercussions budgétaires ...	7
B. — La sensibilité de l'économie coloniale ...	8
1 ^o L'absence d'économie intérieure ...	8
2 ^o La domination du commerce intérieur. ...	11
3 ^o La capacité de production des colonies ...	13
4 ^o L'exportation de capitaux ...	15
Observation. — La défense de la colonisation ...	18
C. — La défense de l'économie coloniale...	19
1 ^o La rétention des capitaux ...	19
2 ^o L'industrialisation ...	20
3 ^o Le paysanat et la colonisation agricole indigènes. ...	23
4 ^o La défense fiscale des colonies. ...	25
Observation. — Le contrôle d'Etat et l'étatisme ...	26
II. — L'ÉVOLUTION POLITIQUE ...	27
1 ^o Les tendances revendicatrices ...	27
2 ^o L'impérialisme ...	29
3 ^o L'administration coloniale. ...	37
4 ^o La politique sociale. ...	38
a) La santé. ...	38
b) L'enseignement... ...	39
c) Le travail ...	41
Observation. — Les interrelations. ...	43
CONCLUSION. — L'objectivité dans la colonisation. La science coloniale	43
ANNEXE I. — Les Indes Néerlandaises en 1939 ...	45
Considérations générales ...	45
Politique financière ...	46
Politique économique ...	48
Politique intérieure ...	55
Politique scolaire ...	72
ANNEXE II. — Sources ...	79
TABLE DES MATIÈRES... ...	82



Tome VII.

1. STRUYF, le R. P. I., <i>Les Bakongo dans leurs légendes</i> (280 pages, 1936)	55 »
2. LOTAR, le R. P. L., <i>La grande chronique de l'Ubangi</i> (99 pages, 1 figure, 1937)	15 »
3. VAN CAENEGHEM, de E. P. R., <i>Studie over de gewoontelijke strafbepalingen tegen het overspel bij de Baluba en Ba Lulua van Kasai</i> (Verhandeling welke in den Jaarlijkschen Wedstrijd voor 1937, den tweeden prijs bekomen heeft) (56 bl., 1938)	10 »
4. HULSTAERT, le R. P. G., <i>Les sanctions coutumières contre l'adultére chez les Nkundó</i> (mémoire couronné au concours annuel de 1937) (53 pages, 1938)	10 »

Tome VIII.

HULSTAERT, le R. P. G., <i>Le mariage des Nkundó</i> (520 pages, 1 carte, 1938)	100 »
---	-------

Tome IX.

1. VAN WING, le R. P. J., <i>Etudes Bakongo. — II. Religion et Magie</i> (301 pages, 2 figures, 1 carte, 8 planches, 1938)	60 »
2. TIARKO FOURCHE, J. A. et MORLIGHEM, H., <i>Les communications des indigènes du Kasai avec les âmes des morts</i> (78 pages, 1939)	12 »
3. LOTAR, le R. P. L., <i>La grande Chronique du Bomu</i> (163 pages, 3 cartes, 1940)	30 »
4. GELDERS, V., <i>Quelques aspects de l'évolution des Colonies en 1938</i> (82 pages, 1941)	16 »

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES

Tome I.

1. ROBYNS, W., <i>La colonisation végétale des laves récentes du volcan Rumoka (laves de Kateruzi)</i> (33 pages, 10 planches, 1 carte, 1932)	fr. 15 »
2. DUBOIS, le Dr A., <i>La lèpre dans la région de Wamba-Pawa (Uele-Nepoko)</i> (87 pages, 1932)	13 »
3. LEPLAE, E., <i>La crise agricole coloniale et les phases du développement de l'agriculture dans le Congo central</i> (31 pages, 1932)	5 »
4. DE WILDEMAN, E., <i>Le port suffrutescent de certains végétaux tropicaux dépend de facteurs de l'ambiance!</i> (51 pages, 2 planches, 1933)	10 »
5. ADRIAENS, L., CASTAGNE, E. et VLASSOV, S., <i>Contribution à l'étude histologique et chimique du Sterculia Bequaerti De Wild.</i> (112 pages, 2 planches, 28 fig., 1933) .	24 »
6. VAN NITSSEN, le Dr R., <i>L'hygiène des travailleurs noirs dans les camps industriels du Haut-Katanga</i> (248 pages, 4 planches, carte et diagrammes, 1933)	45 »
7. STEYAERT, R. et VRYDAGH, J., <i>Étude sur une maladie grave du cotonnier provoquée par les piqûres d'Helopeltis</i> (55 pages, 32 figures, 1933)	20 »
8. DELEVOY, G., <i>Contribution à l'étude de la végétation forestière de la vallée de la Lukuga (Katanga septentrional)</i> (124 pages, 5 planches, 2 diagr., 1 carte, 1933) .	40 »

Tome II.

1. HAUMAN, L., <i>Les Lobelia géants des montagnes du Congo belge</i> (52 pages, 6 figures, 7 planches, 1934)	15 »
2. DE WILDEMAN, E., <i>Remarques à propos de la forêt équatoriale congolaise</i> (120 p., 3 cartes hors texte, 1934)	26 »
3. HENRY, J., <i>Étude géologique et recherches minières dans la contrée située entre Ponthierville et le lac Kivu</i> (51 pages, 6 figures, 3 planches, 1934)	16 »
4. DE WILDEMAN, E., <i>Documents pour l'étude de l'alimentation végétale de l'indigène du Congo belge</i> (264 pages, 1934)	35 »
5. POLINARD, E., <i>Constitution géologique de l'Entre-Lulua-Bushimaïe, du 7^e au 8^e parallèle</i> (74 pages, 6 planches, 2 cartes, 1934)	22 »

Tome III.

- | | | |
|---|----|---|
| 1. LEBRUN, J., <i>Les espèces congolaises du genre Ficus L.</i> (79 pages, 4 figures, 1934). | 12 | » |
| 2. SCHWETZ, le Dr J., <i>Contribution à l'étude endémiologique de la malaria dans la forêt et dans la savane du Congo oriental</i> (45 pages, 1 carte, 1934). | 8 | » |
| 3. DE WILDEMAN, E., TROLLI, GRÉGOIRE et OROLOVITCH, <i>A propos de médicaments indigènes congolais</i> (127 pages, 1935). | 17 | » |
| 4. DELEVOY, G. et ROBERT, M., <i>Le milieu physique du Centre africain méridional et la phytogéographie</i> (104 pages, 2 cartes, 1935). | 16 | » |
| 5. LEPLAE, E., <i>Les plantations de café au Congo belge. — Leur histoire (1881-1935). — Leur importance actuelle</i> (248 pages, 12 planches, 1936). | 40 | » |

Tome IV.

- | | | |
|--|----|---|
| 1. JADIN, le Dr J., <i>Les groupes sanguins des Pygmées</i> (Mémoire couronné au Concours annuel de 1935) (26 pages, 1935). | 5 | » |
| 2. JULIEN, le Dr P., <i>Bloedgroeponderzoek der Efé-pygmaeën en der omwonende Negerstammen</i> (Verhandeling welke in den jaarlijkschen Wedstrijd voor 1935 eene eervolle vermelding verwierf) (32 bl., 1935). | 6 | » |
| 3. VLASSOV, S., <i>Espèces alimentaires du genre Artocarpus. — 1. L'Artocarpus integrifolia L. ou le Jacquier</i> (80 pages, 10 planches, 1936). | 18 | » |
| 4. DE WILDEMAN, E., <i>Remarques à propos de formes du genre Uragoga L. (Rubiacées). — Afrique équatoriale et centrale</i> (188 pages, 1936). | 27 | » |
| 5. DE WILDEMAN, E., <i>Contributions à l'étude des espèces du genre Uapaga BAILL. (Euphorbiacées)</i> (192 pages, 43 figures, 5 planches, 1936). | 35 | » |

Tome V.

- | | | |
|--|----|---|
| 1. DE WILDEMAN, E., <i>Sur la distribution des saponines dans le règne végétal</i> (94 pages, 1936). | 16 | » |
| 2. ZAHLBRUCKNER, A. et HAUMAN, L., <i>Les lichens des hautes altitudes au Ruwenzori</i> (31 pages, 5 planches, 1936). | 10 | » |
| 3. DE WILDEMAN, E., <i>A propos de plantes contre la lèpre</i> (<i>Crinum sp. Amaryllidacées</i>) (58 pages, 1937). | 10 | » |
| 4. HISSETTE, le Dr J., <i>Onchocercose oculaire</i> (120 pages, 5 planches, 1937). | 25 | » |
| 5. DUREN, le Dr A., <i>Un essai d'étude d'ensemble du paludisme au Congo belge</i> (86 pages, 4 figures, 2 planches, 1937). | 16 | » |
| 6. STANER, P. et BOUTIQUE, R., <i>Matériaux pour les plantes médicinales indigènes du Congo belge</i> (228 pages, 17 figures, 1937). | 40 | » |

Tome VI.

- | | | |
|--|----|---|
| 1. BURGEON, L., <i>Liste des Coléoptères récoltés au cours de la mission belge au Ruwenzori</i> (140 pages, 1937). | 25 | » |
| 2. LEPERSONNE, J., <i>Les terrasses du fleuve Congo au Stanley-Pool et leurs relations avec celles d'autres régions de la cuvette congolaise</i> (68 pages, 6 figures, 1937). | 12 | » |
| 3. CASTAGNE, E., <i>Contribution à l'étude chimique des légumineuses insecticides du Congo belge</i> (Mémoire couronné au Concours annuel de 1937) (102 pages, 2 figures, 9 planches, 1938). | 45 | » |
| 4. DE WILDEMAN, E., <i>Sur des plantes médicinales ou utiles du Mayumbe (Congo belge), d'après des notes du R. P. WELLENS † (1891-1924)</i> (97 pages, 1938). | 17 | » |
| 5. ADRIAENS, L., <i>Le Ricin au Congo belge. — Etude chimique des graines, des huiles et des sous-produits</i> (206 pages, 11 diagrammes, 12 planches, 1 carte, 1938). | 60 | » |

Tome VII.

- | | | |
|---|----|---|
| 1. SCHWETZ, le Dr J., <i>Recherches sur le paludisme endémique du Bas-Congo et du Kwango</i> (164 pages, 1 croquis, 1938). | 28 | » |
| 2. DE WILDEMAN, E., <i>Dioscorea alimentaires et toxiques</i> (morphologie et biologie) (262 pages, 1938). | 45 | » |
| 3. LEPLAE, E., <i>Le palmier à huile en Afrique, son exploitation au Congo belge et en Extrême-Orient</i> (108 pages, 11 planches, 1939). | 30 | » |

Tome VIII.

1. MICHOT, P., <i>Etude pétrographique et géologique du Ruwenzori septentrional</i> (271 pages, 17 figures, 48 planches, 2 cartes, 1938)	85 »
2. BOUCKAERT, J., CASIER, H., et JADIN, J., <i>Contribution à l'étude du métabolisme du calcium et du phosphore chez les indigènes de l'Afrique centrale</i> (Mémoire couronné au Concours annuel de 1938) (25 pages, 1938)	36 »
3. VAN DEN BERGHE, L., <i>Les schistosomes et les schistosomoses au Congo belge et dans les territoires du Ruanda-Urundi</i> (Mémoire couronné au Concours annuel de 1939) (154 pages, 14 figures, 27 planches, 1939)	6 »
4. ADRIAENS, L., <i>Contribution à l'étude chimique de quelques gommes du Congo belge</i> (100 pages, 9 figures, 1939)	45 »
	45 »
	22 »

Tome IX.

1. POLINARD, E., <i>La bordure nord du socle granitique dans la région de la Lubi et de la Bushimai</i> (56 pages, 2 figures, 4 planches, 1939)	16 »
2. VAN RIEL, le Dr J., <i>Le Service médical de la Compagnie Minière des Grands Lacs Africains et la situation sanitaire de la main-d'œuvre</i> (58 pages, 5 planches, 1 carte, 1939)	13 »
3. DE WILDEMAN, E., Drs TROLLI, DRICOT, TESSITORE et M. MORTIAUX, <i>Notes sur des plantes médicinales et alimentaires du Congo belge</i> (Missions du « Foréami ») (VI-356 pages, 1939)	60 »
4. POLINARD, E., <i>Les roches alcalines de Chiangá (Angola) et les tufs associés</i> (32 pages, 2 figures, 3 planches, 1939)	12 »
5. ROBERT, M., <i>Contribution à la morphologie du Katanga; les cycles géographiques et les pénéplaines</i> (59 pages, 1939)	10 »

Tome X.

1. DE WILDEMAN, E., <i>De l'origine de certains éléments de la flore du Congo belge et des transformations de cette flore sous l'action de facteurs physiques et biologiques</i> (365 pages, 1940)	60 »
2. DUBOIS, A., <i>La lèpre au Congo belge en 1938</i> (60 pages, 1 carte, 1940)	12 »
3. JADIN, J., <i>Les groupes sanguins des Pygmées et des nègres de la province équatoriale (Congo belge)</i> (42 pages, 1 diagramme, 3 cartes, 2 planches, 1940) .	10 »
4. POLINARD, E., <i>Het doleriet van den samenloop Sankuru-Bushimai</i> (42 pages, 3 figures, 1 carte, 5 planches, 1941)	17 »
5. BURGEON, L., <i>Les Colasposoma et les Euryope du Congo belge</i> (43 pages, 7 figures, 1941)	10 »
6. PASSAU, G., <i>Découverte d'un Céphalopode et d'autres traces fossiles dans les terrains anciens de la Province orientale</i> (14 pages, 2 planches, 1941)	8 »

Tome XI.

1. VAN NITSEN, le Dr R., <i>Contribution à l'étude de l'enfance noire au Congo belge</i> (82 pages, 2 diagrammes, 1941)	16 »
2. SCHWETZ, J., <i>Recherches sur le Paludisme dans les villages et les camps de la division de Mongbwalu des Mines d'or de Kilo (Congo belge)</i> (75 pages, 1 croquis, 1941)	16 »

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES

Tome I.

1. FONTAINAS, P., <i>La force motrice pour les petites entreprises coloniales</i> (188 p., 1935)	19 »
2. HELLINGKX, L., <i>Etudes sur le Copal-Congo</i> (Mémoire couronné au Concours annuel de 1935) (64 pages, 7 figures, 1935)	11 »
3. DEVROEY, E., <i>Le problème de la Lukuga, exutoire du lac Tanganika</i> (130 pages, 14 figures, 1 planche, 1938)	30 »
4. FONTAINAS, P., <i>Les exploitations minières de haute montagne au Ruanda-Urundi</i> (59 pages, 31 figures, 1938)	18 »
5. DEVROEY, E., <i>Installations sanitaires et épuration des eaux résiduaires au Congo belge</i> (56 pages, 13 figures, 3 planches, 1939)	20 »
6. DEVROEY, E., et VANDERLINDEN, R., <i>Le lac Kivu</i> (76 pages, 51 figures, 1939)	30 »

Tome II.

- | | | |
|--|----|---|
| 1. DEVROEY, E., <i>Le réseau routier au Congo belge et au Ruanda-Urundi</i> (218 pages, 62 figures, 2 cartes, 1939) | 60 | » |
| 2. DEVROEY, E., <i>Habitations coloniales et conditionnement d'air sous les tropiques</i> (228 pages, 94 figures, 33 planches, 1940) | 65 | » |
| 3. LEGRAYE, M., <i>Grands traits de la Géologie et de la Minéralisation aurifère des régions de Kilo et de Moto (Congo belge)</i> (135 pages, 25 figures, 13 planches, 1940) | 35 | » |

COLLECTION IN-4°

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Tome I.

- | | | |
|--|---------|---|
| 1. SCHEBESTA, le R. P. P., <i>Die Bambuti-Pygmaen vom Ituri</i> (tome I) (1 frontispice, XVIII-440 pages, 16 figures, 11 diagrammes, 32 planches, 1 carte, 1938) | fr. 250 | » |
|--|---------|---|

Tome II.

- | | | |
|---|-----|---|
| 1. SCHEBESTA, le R. P. P., <i>Die Bambuti-Pygmaen vom Ituri</i> (tome II) (xii-284 pages, 189 figures, 5 diagrammes, 25 planches, 1941) | 135 | » |
|---|-----|---|

SECTION DES SCIENCES NATURELLES ET MÉDICALES

Tome I.

- | | | |
|---|----|---|
| 1. ROBYNS, W., <i>Les espèces congolaises du genre Digitaria Hall</i> (52 p., 6 pl., 1931). fr. 20 | » | |
| 2. VANDERYST, le R. P. H., <i>Les roches oolithiques du système schisto-calcaire dans le Congo occidental</i> (70 pages, 10 figures, 1932) | 20 | » |
| 3. VANDERYST, le R. P. H., <i>Introduction à la phytogéographie agrostologique de la province Congo-Kasai. (Les formations et associations)</i> (154 pages, 1932) | 32 | » |
| 4. SCAËTTA, H., <i>Les famines périodiques dans le Ruanda. — Contribution à l'étude des aspects biologiques du phénomène</i> (42 pages, 1 carte, 12 diagrammes, 10 planches, 1932) | 26 | » |
| 5. FONTAINAS, P. et ANSOTTE, M., <i>Perspectives minières de la région comprise entre le Nil, le lac Victoria et la frontière orientale du Congo belge</i> (27 p., 2 cartes, 1932). 10 | » | |
| 6. ROBYNS, W., <i>Les espèces congolaises du genre Panicum L.</i> (80 pages, 5 planches, 1932) | 25 | » |
| 7. VANDERYST, le R. P. H., <i>Introduction générale à l'étude agronomique du Haut-Kasai. Les domaines, districts, régions et sous-régions géo-agronomiques du Vicariat apostolique du Haut-Kasai</i> (82 pages, 12 figures, 1933) | 25 | » |

Tome II.

- | | | |
|---|--------|---|
| 1. THOREAU, J. et DU TRIEUF DE TERDONCK, R., <i>Le gîte d'uranium de Shinkolobwe-Kasolo (Katanga)</i> (70 pages, 17 planches, 1933) | fr. 50 | » |
| 2. SCAËTTA, H., <i>Les précipitations dans le bassin du Kivu et dans les zones limitrophes du fossé tectonique (Afrique centrale équatoriale). — Communication préliminaire</i> (108 pages, 28 figures, cartes, plans et croquis, 16 diagrammes, 10 planches, 1933) | 60 | » |
| 3. VANDERYST, le R. P. H., <i>L'élevage extensif du gros bétail par les Bampombos et Baholos du Congo portugais</i> (50 pages, 5 figures, 1933) | 14 | » |
| 4. POLINARD, E., <i>Le socle ancien inférieur à la série schisto-calcaire du Brs-Congo. Son étude le long du chemin de fer de Matadi à Léopoldville</i> (16 pages, 7 figures, 8 planches, 1 carte, 1934) | 40 | » |

Tome III.

- | | | |
|---|-----|---|
| SCAËTTA, H., <i>Le climat écologique de la dorsale Congo-Nil</i> (335 pages, 61 diagrammes, 20 planches, 1 carte, 1934) | 100 | » |
|---|-----|---|

Tome IV.

1. POLINARD, E., <i>La géographie physique de la région du Lubilash, de la Bushmate et de la Lubi vers le 6^e parallèle Sud</i> (38 pages, 9 figures, 4 planches, 2 cartes, 1935)	25 »
2. POLINARD, E., <i>Contribution à l'étude des roches éruptives et des schistes cristallins de la région de Bondo</i> (42 pages, 1 carte, 2 planches, 1935)	15 »
3. POLINARD, E., <i>Constitution géologique et pétrographique des bassins de la Kotto et du M'Bari, dans la région de Bria-Yalinga (Oubangui-Chari)</i> (160 pages, 21 figures, 3 cartes, 13 planches, 1935)	60 »

Tome V.

1. ROBYNS, W., <i>Contribution à l'étude des formations herbeuses du district forestier central du Congo belge</i> (151 pages, 3 figures, 2 cartes, 13 planches, 1936)	60 »
2. SCAËTTA, H., <i>La genèse climatique des sols montagnards de l'Afrique centrale. — Les formations végétales qui en caractérisent les stades de dégradation</i> (351 pages, 10 planches, 1937)	115 »

Tome VI.

1. GYSIN, M., <i>Recherches géologiques et pétrographiques dans le Katanga méridional</i> (259 pages, 4 figures, 1 carte, 4 planches, 1937)	65 »
2. ROBERT, M., <i>Le système du Kundelungu et le système schisto-dolomitique</i> (108 pages, 1940)	30 »

SECTION DES SCIENCES TECHNIQUES

Tome I.

1. MAURY, J., <i>Triangulation du Katanga</i> (140 pages, fig., 1930)	25 »
2. ANTHOINE, R., <i>Traitement des minerais aurifères d'origine filonienne aux mines d'or de Kilo-Moto</i> (163 pages, 63 croquis, 12 planches, 1933)	50 »
3. MAURY, J., <i>Triangulation du Congo oriental</i> (177 pages, 4 fig., 3 planches, 1934)	50 »

Tome II.

1. ANTHOINE, R., <i>L'amalgamation des minerais à or libre à basse teneur de la mine du mont Tsi</i> (29 pages, 2 figures, 2 planches, 1936)	10 »
2. MOLLE, A., <i>Observations magnétiques faites à Elisabethville (Congo belge) pendant l'année internationale polaire</i> (120 pages, 16 figures, 3 planches, 1936) .	45 »
3. DEHALU, M., et PAUWEN, L., <i>Laboratoire de photogrammétrie de l'Université de Liège. Description, théorie et usage des appareils de prises de vues, du stéréoplanigraphe C_s et de l'Aéromultiplex Zeiss</i> (80 pages, 40 fig., 2 planches, 1938)	20 »
4. TONNEAU, R., et CHARPENTIER, J., <i>Etude de la récupération de l'or et des sables noirs d'un gravier alluvionnaire</i> (mémoire couronné au concours annuel de 1938) (95 pages, 9 diagrammes, 1 planche, 1939)	35 »
5. MAURY, J., <i>Triangulation du Bas-Congo</i> (41 pages, 1 carte, 1939)	15 »

Tome III.

HERMANS, L., *Résultats des observations magnétiques effectuées de 1934 à 1938 pour l'établissement de la carte magnétique du Congo belge* (avec une introduction par M. Dehalu) :

1. Fascicule préliminaire. — <i>Aperçu des méthodes et nomenclature des Stations</i> (88 pages, 9 figures, 15 planches, 1939)	40 »
3. En préparation.	
4. Fascicule III. — <i>Région des Mines d'or de Kilo-Moto, Ituri, Haut-Uele</i> (27 avril-16 octobre 1936) (71 pages, 9 figures, 15 planches, 1939)	40 »

Sous presse.

- LEBRUN, J., *Recherches morphologiques et systématiques sur les cafiers du Congo* (in-8°).
- MERTENS, le R. P. J., *Les chefs couronnés chez les Ba Kongo orientaux. Etude de régime successoral* (in-8°).
- SPRONCK, R., *Mesures hydrographiques effectuées dans la région divagante du bief maritime du fleuve Congo* (in-8°).
- BETTE, R., *Aménagement hydro-électrique complet de la Lufira à Chutes Cornet par régularisation de la rivière* (in-8°).
- HERMANS, L., *Résultats des observations magnétiques effectuées de 1934 à 1938 pour l'établissement de la Carte magnétique du Congo belge* (fascicule II) (in-4°).
- SCHWETZ, le Dr J., *Recherches sur le paludisme dans les villages et les camps de la division de Mongbwatu des Mines d'or de Kilo-Moto* (in-8°).
- DEVROEY, E., *Le bassin hydrographique congolais, spécialement celui du bief maritime* (in-8°).
- DE BEAUCORPS, R., S. J., *Les Basongo de la Luniugu et de la Gobari* (in-8°).
- VAN HOVE, J., *Essai de droit coutumier du Ruanda* (in-8°).
- RODHAIN, J., avec la collaboration de VAN GOIDSENHOVEN, CH., et VAN HOOF, L., *Etude d'une souche de Trypanosoma Cazalboui (vivax)* (in-8°).

BULLETIN DES SÉANCES DE L'INSTITUT ROYAL COLONIAL BELGE

	Belgique.	Congo belge.	Union postale universelle.
Abonnement annuel.	fr. 60.—	fr. 70. —	fr. 75. — (15 Belgas)
Prix par fascicule	fr. 25.—	fr. 30. —	fr. 30.— (6 Belgas)

Tome I (1929-1930)	608 pages		Tome VI (1935)	765 pages
Tome II (1931)	694 "		Tome VII (1936)	626 "
Tome III (1932)	680 "		Tome VIII (1937)	895 "
Tome IV (1933)	884 "		Tome IX (1938)	871 "
Tome V (1934)	738 "		TOME X (1939)	473 "

M. HAYEZ, imprimeur de l'Académie royale de Belgique, rue de Louvain, 112. Bruxelles.

Made in Belgium.